



# Volume 1

# États financiers consolidés

COMPTES  
PUBLICS

pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2019

Impression autorisée par l'Assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)

New  Nouveau  
Brunswick

**Volume 1**

# **États financiers consolidés**

**COMPTES  
PUBLICS**

**pour l'exercice terminé  
le 31 mars 2019**

**Impression autorisée par l'Assemblée législative  
Fredericton, (N.-B.)**

ISSN : 0382-1277

ISBN imprimé : 978-1-4605-2068-0

ISBN PDF : 978-1-4605-2070-3

 **New Nouveau  
Brunswick**



À Son Honneur,

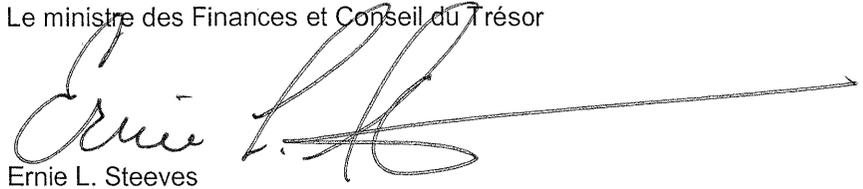
L'honorable Brenda Murphy

Lieutenante-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

La soussignée a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances et Conseil du Trésor



Ernie L. Steeves

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
septembre 2019

L'honorable Ernie L. Steeves

Ministre des Finances et Conseil du Trésor

Madame,

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,

Le contrôleur,



Paul Martin, fcpa, fca

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
septembre 2019



**TABLE DES MATIÈRES**  
**États financiers consolidés vérifiés**

	Page
Introduction au Volume I .....	1
Énoncé de responsabilité .....	2
Résultats pour l'exercice .....	3
Analyse des écarts importants .....	8
Indicateurs de la santé financière .....	14
Rapport de l'Auditeur indépendant .....	21
État consolidé de la situation financière .....	24
État consolidé des résultats .....	25
État consolidé des flux de trésorerie .....	26
État consolidé de l'évolution de la dette nette .....	27
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé .....	27
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	28
Tableaux des états financiers consolidés .....	73



## INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

**Le présent volume renferme les états financiers consolidés audités de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la direction sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.**

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, la province inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à [www.gnb.ca/comptespublics](http://www.gnb.ca/comptespublics):

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses liées aux fonctionnaires s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, présentés par ministère;
- paiements de plus de 50 000 \$ attribués aux médecins pour l'exercice financier terminé le 31 mars;
- paiements aux fournisseurs et paiements de subvention durant l'année de plus de 25 000 \$, présentés par ministère, et une liste générale comprenant les paiements effectués par tous les ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, présentés par ministère.



## ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts importants et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe à la province d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, des mécanismes de contrôle interne ont été établis afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 des états financiers consolidés.

Au nom de la province,

Ernie L. Steeves  
Ministre des Finances et Conseil du Trésor

septembre 2019

## RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

### Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province, qui apparaît dans ce volume des Comptes publics, fait état d'un excédent de 72,6 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019. Ceci représente une amélioration de 261,3 millions de dollars par rapport au déficit de 188,7 millions de dollars prévu au budget. Cette différence découle des recettes de 269,8 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées et des charges de 8,5 millions supérieur aux sommes budgétées.

Les recettes ont excédé les prévisions budgétaires de 269,8 millions de dollars. Les taxes et impôts ont augmenté de 213,4 millions de dollars, principalement en raison des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations et des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ces recettes ont été partiellement compensées par la baisse de la taxe de vente harmonisée et de la taxe sur le tabac. Les autres recettes provinciales ont augmenté de 51,4 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des recettes provenant des foyers de soins et des intérêts créditeurs. Ces recettes ont été partiellement compensées par une perte nette de Cannabis NB. Les subventions inconditionnelles ont augmenté de 29,8 millions de dollars en raison de l'augmentation du transfert canadien en matière de santé et du transfert canadien en matière de programmes sociaux. Les bénéfices des entreprises publiques ont été inférieurs de 45,5 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement attribuable aux recettes inférieures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

En général, les charges étaient supérieures de 8,5 millions de dollars au budget. Il y a eu des charges additionnelles en services de protection, en développement social, en transports et infrastructure, en éducation et formation et en santé. Les services de protection ont augmenté de 70,8 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des charges sous le programme d'aide financière en cas de catastrophe. Les charges du développement social ont augmenté de 43,7 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des charges associées au programme de services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap ainsi que des charges additionnelles dans les foyers de soins. Les charges étaient inférieures au budget en gouvernement central, en développement économique et en service de la dette publique. Les charges du gouvernement central étaient 71,9 millions de dollars inférieurs au budget, principalement en raison d'une diminution des charges dans Service Nouveau-Brunswick, dans les gouvernements locaux et dans le gouvernement général. Les charges du développement économique étaient 57,0 millions de dollars inférieurs au budget, principalement en raison du calendrier de plusieurs projets pluriannuels financés par la Société de développement régional.

Une discussion plus détaillée des écarts importants se trouve dans la section qui leur est consacrée ci-après.

## Sommaire de l'information financière

(millions)

<i>État consolidé de la situation financière</i>				
	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
Actif financier	10 717,0	\$	9 984,2	\$
Passif	(24 675,8)		(23 910,3)	
<b>Dettes nettes</b>	<b>(13 958,8)</b>		<b>(13 926,1)</b>	
Immobilisations corporelles	9 198,0		9 045,5	
Autre actif non financier	196,6		224,6	
Actif non financier total	9 394,6		9 270,1	
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(4 564,2)</b>	<b>\$</b>	<b>(4 656,0)</b>	<b>\$</b>

<i>État consolidé des résultats</i>				
	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
Recettes – Provenance provinciale	6 266,1	\$	6 099,9	\$
Recettes – Provenance fédérale	3 431,0		3 239,1	
Recettes totales	9 697,1		9 339,0	
Charges	9 624,5		9 272,0	
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>72,6</b>	<b>\$</b>	<b>67,0</b>	<b>\$</b>

<i>État consolidé de l'évolution de la dette nette</i>				
	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
Dettes nettes - début d'exercice	(13 926,1)	\$	(13 820,2)	\$
Augmentation de la dette nette attribuable aux activités	(32,7)		(105,9)	
<b>Dettes nettes - fin d'exercice</b>	<b>(13 958,8)</b>	<b>\$</b>	<b>(13 926,1)</b>	<b>\$</b>

## Recettes

Les recettes de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins a été comptabilisée de manière rétroactive au solde de la dette nette et du déficit accumulé au début de l'exercice 2015. Par conséquent, son incidence est représentée seulement pour 2015 et les années futures.

(millions \$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Provenance provinciale</b>	4 188,6	4 619,8	4 939,0	4 794,9	4 905,9	5 439,4	5 443,9	5 772,0	6 099,9	<b>6 266,1</b>
<b>Provenance fédérale</b>	2 940,8	2 930,3	2 874,2	3 000,5	2 877,9	3 009,8	2 952,7	3 130,2	3 239,1	<b>3 431,0</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>7 129,4</b>	<b>7 550,1</b>	<b>7 813,2</b>	<b>7 795,4</b>	<b>7 783,8</b>	<b>8 449,2</b>	<b>8 396,6</b>	<b>8 902,2</b>	<b>9 339,0</b>	<b>9 697,1</b>

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de dix ans a été de 3,5 %, la croissance ayant été plus forte pendant la deuxième moitié de la période. En 2019, les recettes ont augmenté de 3,8 % par rapport à celles de l'exercice financier précédent. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation des recettes de provenance fédérale, la croissance de l'assiette fiscale et des ajustements par rapport à l'exercice antérieur.

## Charges

Les charges de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous. La consolidation des foyers de soins et un changement de méthode comptable en matière de pensions ont été comptabilisés de manière rétroactive au solde de la dette nette et du déficit cumulé au début de l'exercice 2015. Par conséquent, son incidence est représentée seulement pour 2015 et les années futures.

(millions \$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Charges totales</b>	<b>7 824,6</b>	<b>8 167,1</b>	<b>8 057,5</b>	<b>8 328,1</b>	<b>8 384,1</b>	<b>8 810,6</b>	<b>8 657,1</b>	<b>9 019,2</b>	<b>9 272,0</b>	<b>9 624,5</b>

La croissance annuelle moyenne des charges au cours de la période de dix ans a été de 2,4 %. En 2019, les charges ont augmenté de 352,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice financier précédent, soit une hausse de 3,8 %. Cette augmentation est principalement en raison de l'augmentation

des charges en éducation et formation, en santé, en services de protection, en développement social et en transports et infrastructure.

### Excédent / (Déficit)

Les excédents (ou déficits) de la province pour les dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

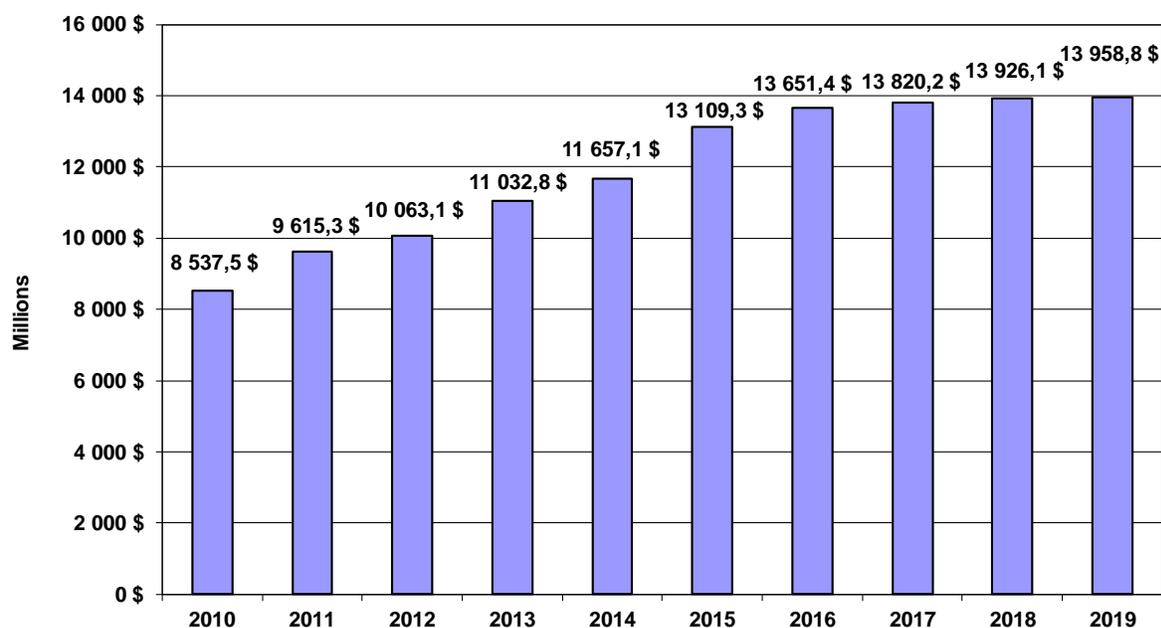
(millions \$)										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent / (déficit)	(695,2)	(617,0)	(244,3)	(532,7)	(600,3)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6

L'excédent pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 s'élevait à 72,6 millions de dollars, ce qui est une amélioration comparée au budget déficitaire de 188,7 millions de dollars. Les recettes étaient de 269,8 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées. Les taxes et impôts ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations et des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les autres recettes provinciales ont augmenté, principalement en raison de l'augmentation des recettes des foyers de soins et l'augmentation des intérêts créditeurs. Les subventions inconditionnelles ont augmenté en raison de l'augmentation du transfert canadien en matière de santé et du transfert canadien en matière de programmes sociaux. Ces augmentations sont partiellement compensées par les bénéfices d'entreprises publiques qui étaient inférieurs aux sommes budgétées, principalement en raison de recettes inférieures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Les charges ont été supérieures de 8,5 millions de dollars aux sommes budgétées, principalement en raison de charges supérieures aux prévisions budgétaires en services de protection, en développement social, en transports et l'infrastructure, en éducation et formation et en santé. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des charges inférieures du gouvernement central, du développement économique et du service de la dette publique.

## Dette nette

La dette nette s'est accrue de 32,7 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, soit une amélioration de 339,6 millions de dollars par rapport à la hausse de 372,3 millions prévue au budget. Cette amélioration par rapport au budget est principalement attribuable à de meilleurs résultats financiers, y compris des recettes plus élevées que prévu et à la gestion des dépenses.

### Dette nette



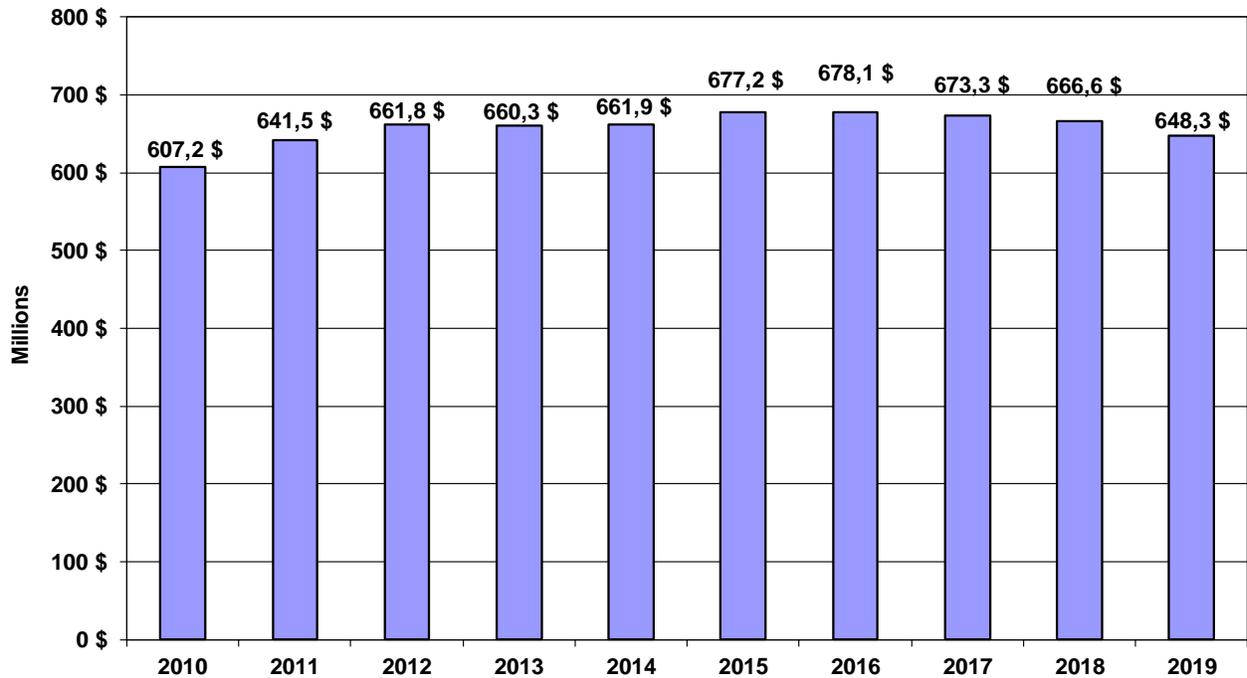
(millions \$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes nette	8 537,5	9 615,3	10 063,1	11 032,8	11 657,1	13 109,3	13 651,4	13 820,2	13 926,1	13 958,8

## Le coût du service de la dette publique

Le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 648,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Cela représente une diminution de 18,3 millions de dollars par rapport à 2018. Cette diminution est attribuable à plusieurs facteurs, dont la hausse des intérêts créditeurs gagnés, partiellement compensés par les versements d'intérêts sur la dette émise dernièrement.

### Coût du service de la dette publique



(millions \$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût du service de la dette publique	607,2	641,5	661,8	660,3	661,9	677,2	678,1	673,3	666,6	648,3

## ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Dans cette analyse, les résultats réels de 2019 sont comparés au budget de 2019 ou aux résultats réels de 2018.

### RECETTES

#### Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2019 et les montants réels de 2019

<b>Prévisions budgétaires et montants réels de 2019</b>				
(millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
<b>Provenance provinciale</b>				
Taxes et impôts	4 528,6	4 742,0	213,4	4,7
Licences et permis	163,7	165,6	1,9	1,2
Redevances	69,7	76,5	6,8	9,8
Bénéfices des entreprises publiques	240,2	194,7	(45,5)	(18,9)
Autres recettes provinciales	840,4	891,8	51,4	6,1
Gains du fonds d'amortissement	191,2	195,5	4,3	2,2
<b>Recettes de provenance provinciale</b>	<b>6 033,8</b>	<b>6 266,1</b>	<b>232,3</b>	<b>3,8</b>
<b>Provenance fédérale</b>				
Paiements de péréquation fiscale	1 873,9	1 873,9	---	---
Subventions inconditionnelles	1 084,4	1 114,2	29,8	2,7
Subventions conditionnelles	435,2	442,9	7,7	1,8
<b>Recettes de provenance fédérale</b>	<b>3 393,5</b>	<b>3 431,0</b>	<b>37,5</b>	<b>1,1</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>9 427,3</b>	<b>9 697,1</b>	<b>269,8</b>	<b>2,9</b>

#### Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent les prévisions budgétaires de 213,4 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des corporations s'est accru de 130,9 millions de dollars en raison des recettes des exercices antérieurs et en cours qui reflètent des évaluations de 2017 plus fortes que prévu et à une prévision de revenu imposable des corporations à l'échelle nationale plus élevé.
- L'impôt sur le revenu des particuliers s'est accru de 104,7 millions de dollars en raison d'un ajustement positif important par rapport à l'exercice précédent ayant trait à l'année d'imposition de 2017 et d'une assiette prévisionnelle renforcée.
- L'impôt foncier provincial s'est accru de 9,7 millions de dollars en raison d'une augmentation de l'assiette fiscale.
- La taxe de vente harmonisée a diminué 25,0 millions de dollars, ce qui reflète les estimations fédérales officielles.
- La taxe sur le tabac a diminué de 16,4 millions de dollars en raison d'une baisse du volume des ventes supérieure aux prévisions.

#### Redevances

Les redevances ont connu une hausse de 6,8 millions de dollars par rapport au budget, principalement en raison des recettes tirées des redevances sur le bois récolté plus élevées que prévu.

#### Bénéfices des entreprises publiques

Les bénéfices des entreprises publiques ont diminué de 45,5 millions de dollars à cause de la baisse du bénéfice net de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Le bénéfice net de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a diminué de 42,0 millions de dollars à cause de l'augmentation des tarifs d'énergie

moins élevée que prévu, du retard dans la mise en œuvre de cette augmentation ainsi que des coûts plus élevés pour l'achat de combustibles et d'énergie à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Cette diminution est partiellement compensée par des gains supérieurs aux prévisions par rapport à des investissements et une diminution des charges de fonctionnement, d'entretien et d'administration.

#### Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales se sont accrues de 51,4 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Les plus grands écarts comprennent l'augmentation des recettes des foyers de soins, l'intérêt sur les prêts aux étudiants supérieur aux prévisions, l'augmentation des recettes provenant des fonds à but spécial des districts scolaires, les recouvrements en lien avec la TVH et le recouvrement de la taxe du ministère de la Santé supérieure aux prévisions. Cette augmentation a été partiellement compensée par la perte nette de Cannabis NB et des recettes inférieures dans les régies régionales de la santé. À cela s'ajoutent d'autres augmentations et diminutions de diverses recettes dans divers ministères et organismes.

#### Gains du fonds d'amortissement

Les gains du fonds d'amortissement ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport au budget en raison d'une croissance de la base d'actifs et d'un rendement des investissements plus élevé.

#### Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles ont augmenté de 29,8 millions de dollars par rapport au budget, ce qui reflète des estimations fédérales officielles ayant trait au transfert canadien en matière de santé et au transfert canadien en matière de programmes sociaux, notamment les répercussions positives des estimations démographiques révisées qui sont fondées sur le Recensement de 2016.

#### Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 7,7 millions, principalement grâce à des recouvrements fédéraux plus élevés au titre du programme d'aide financière en cas de catastrophe. Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse du financement du Fond pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et du Nouveau Fond Chantiers Canada ainsi que par des recouvrements inférieurs aux prévisions pour la sixième phase de l'entente concernant le logement abordable et l'entente des fonds consacrés à l'infrastructure sociale.

### Comparaison des montants réels de 2018 et de 2019

Comparaison des montants réels de 2018 et de 2019 (millions \$)				
Élément	Montants réels 2018	Montants réels 2019	Changement	Changement en %
<b>Provenance provinciale</b>				
Taxes et impôts	4 586,3	4 742,0	155,7	3,4
Licences et permis	163,6	165,6	2,0	1,2
Redevances	75,7	76,5	0,8	1,1
Bénéfices des entreprises publiques	197,0	194,7	(2,3)	(1,2)
Autres recettes provinciales	887,5	891,8	4,3	0,5
Gains du fonds d'amortissement	189,8	195,5	5,7	3,0
<b>Recettes de provenance provinciale</b>	<b>6 099,9</b>	<b>6 266,1</b>	<b>166,2</b>	<b>2,7</b>
<b>Provenance fédérale</b>				
Paiements de péréquation fiscale	1 760,3	1 873,9	113,6	6,5
Subventions inconditionnelles	1 057,5	1 114,2	56,7	5,4
Subventions conditionnelles	421,3	442,9	21,6	5,1
<b>Recettes de provenance fédérale</b>	<b>3 239,1</b>	<b>3 431,0</b>	<b>191,9</b>	<b>5,9</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>9 339,0</b>	<b>9 697,1</b>	<b>358,1</b>	<b>3,8</b>

### Taxes et impôts

Les taxes et impôts dépassent ceux de l'exercice financier précédent de 155,7 millions de dollars, principalement pour les raisons suivantes:

- L'impôt sur le revenu des particuliers s'est accru de 179,1 millions de dollars à cause de la hausse des paiements en cours d'exercice et de l'incidence positive des ajustements sur les exercices antérieurs.
- La taxe de vente harmonisée s'est accrue de 15,9 millions de dollars, ce qui reflète la croissance de l'assiette fiscale. Cette augmentation est compensée par l'incidence des ajustements sur les exercices antérieurs.
- L'impôt foncier provincial s'est accru de 6,6 millions de dollars en raison d'une augmentation de l'assiette fiscale.
- La taxe sur l'essence et les carburants a diminué de 34,6 millions de dollars parce qu'une portion de cette recette a été transférée aux fonds pour les changements climatiques en 2018-2019.
- La taxe sur le tabac a diminué de 13,1 millions de dollars en raison d'une baisse des volumes de vente.

### Autres recettes provinciales

Les autres recettes provinciales se sont accrues de 4,3 millions de dollars, principalement en raison des recettes transférées aux fonds pour les changements climatiques en 2018-2019 et des recettes plus élevées des foyers de soins. Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des recouvrements en lien avec la TVH, une perte nette de Cannabis NB en 2018-2019, une diminution des recettes des régies régionales de la santé et une diminution des recouvrements de l'exercice antérieur provenant des universités. À cela s'ajoutent d'autres augmentations et diminutions de diverses recettes dans divers ministères et organismes.

### Gains du fonds d'amortissement

Les gains du fonds d'amortissement ont augmenté de 5,7 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur en raison d'une croissance de la base d'actifs et d'un rendement des investissements plus élevé.

### Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont augmenté de 113,6 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur en raison de l'accroissement des disparités fiscales selon les estimations officielles du fédéral.

### Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles ont augmenté de 56,7 millions de dollars en raison de la croissance législative du transfert canadien en matière de santé et du transfert canadien en matière de programmes sociaux ainsi que des répercussions positives des estimations démographiques révisées qui sont fondées sur le Recensement de 2016.

### Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont augmenté de 21,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement grâce à des recouvrements fédéraux plus élevés au titre du programme d'aide financière en cas de catastrophe, de l'accord de financement sur les services de soins à domicile et de soins communautaires et en santé mentale et en toxicomanie ainsi que de l'entente de financement du cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse du financement du Fond pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et du Fond d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, ainsi que la diminution des recettes issues de l'entente des fonds consacrés à l'infrastructure sociale.

## CHARGES

### Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2019 et charges réelles de 2019

Prévisions budgétaires et charges réelles de 2019 (millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
Éducation et formation	2 019,6	2 049,3	29,7	1,5
Santé	3 079,9	3 089,3	9,4	0,3
Développement social	1 295,5	1 339,2	43,7	3,4
Services de protection	276,1	346,9	70,8	25,6
Développement économique	414,2	357,2	(57,0)	(13,8)
Travail et emploi	154,8	144,3	(10,5)	(6,8)
Ressources	200,0	184,8	(15,2)	(7,6)
Transports et Infrastructure	700,6	736,8	36,2	5,2
Gouvernement central	800,3	728,4	(71,9)	(9,0)
Service de la dette publique	675,0	648,3	(26,7)	(4,0)
<b>Charges totales</b>	<b>9 616,0</b>	<b>9 624,5</b>	<b>8,5</b>	<b>0,1</b>

*Les éléments dans le tableau sont présentés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidés pour plus de détails.*

#### Éducation et formation

Les charges liées à l'éducation et à la formation ont été plus élevées de 29,7 millions de dollars principalement en raison des charges provisionnelles liées au programme d'aide financière aux étudiants plus élevées que prévu, de la charge de retraite et des charges des districts scolaires. Cette situation est partiellement compensée par des charges inférieures que prévues dans les programmes du développement de la petite enfance.

#### Santé

Les charges en santé ont excédé de 9,4 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison des charges plus élevées que prévu dans les régies régionales de la santé et dans le programme d'assurance-maladie.

#### Développement social

Les charges en développement social ont été supérieures de 43,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison de l'augmentation des charges associées au programme de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap ainsi que des charges additionnelles dans les foyers de soins.

#### Services de protection

Les charges liées aux services de protection ont excédé de 70,8 millions de dollars les prévisions budgétaires, essentiellement en raison d'une hausse des charges découlant de l'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique.

#### Développement économique

Les charges en développement économique ont été inférieures de 57,0 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison des charges inférieures de la Société de développement régional associées à la sous-utilisation du budget de plusieurs programmes, puisque les projets n'avancent pas comme prévu et certains accords arrivent à leur fin ainsi que la charge de provision pour pertes était plus faible d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont été inférieures de 10,5 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison d'une baisse dans la participation des clients dans divers programmes d'emploi.

Ressources

Les charges des ressources ont été inférieures de 15,2 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison de la diminution des charges dans le développement de l'énergie et des ressources ainsi qu'une charge provisionnelle pour le ministère l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches plus basses que prévu.

Transports et Infrastructure

Les charges relatives aux transports et à l'infrastructure ont excédé de 36,2 millions de dollars les prévisions budgétaires, principalement en raison des coûts plus élevés pour l'entretien pendant l'hivers, en raison de la sévérité de l'hivers, et des charges additionnelles associées à l'annulation des projets d'immobilisations.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont été inférieures de 71,9 millions de dollars aux prévisions budgétaires, principalement en raison de charges inférieures aux prévisions en ce qui concerne Service Nouveau-Brunswick, les gouvernements locaux et la responsabilité relative aux travailleurs accidentés du gouvernement général.

Service de la dette publique

Le service de la dette publique a été inférieur de 26,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires en raison de plusieurs facteurs, dont la hausse d'intérêts créditeurs gagnés, le taux d'intérêt sur la nouvelle dette consolidée émise inférieur aux prévisions budgétaires et le calendrier des flux de trésorerie.

**Comparaison des charges réelles en 2018 et en 2019**

<b>Charges réelles en 2018 et en 2019</b> (millions \$)				
<b>Élément</b>	<b>Montants réels 2018</b>	<b>Montants réels 2019</b>	<b>Changement</b>	<b>Changement en %</b>
Éducation et formation	1 951,9	2 049,3	97,4	5,0
Santé	3 032,1	3 089,3	57,2	1,9
Développement social	1 268,4	1 339,2	70,8	5,6
Services de protection	279,4	346,9	67,5	24,2
Développement économique	388,4	357,2	(31,2)	(8,0)
Travail et emploi	134,5	144,3	9,8	7,3
Ressources	184,2	184,8	0,6	0,3
Transports et Infrastructure	668,0	736,8	68,8	10,3
Gouvernement central	698,5	728,4	29,9	4,3
Service de la dette publique	666,6	648,3	(18,3)	(2,7)
<b>Charges totales</b>	<b>9 272,0</b>	<b>9 624,5</b>	<b>352,5</b>	<b>3,8</b>

*Les éléments dans le tableau sont présentés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidés pour plus de détails.*

Éducation et formation

Les charges en éducation et en formation ont augmenté de 97,4 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de la hausse des charges associées aux éléments suivants : les augmentations salariales générales; le financement pour embaucher plus d'enseignants; l'augmentation des charges dans les programmes de développement de la petite enfance; l'aide

supplémentaire au fonctionnement offerte aux universités et aux collèges; et l'augmentation du financement accordé aux étudiants sous l'aide financière aux étudiants.

#### Santé

Les charges en santé ont augmenté de 57,2 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison d'une augmentation des charges dans les régies régionales de la santé, associée aux salaires et à l'inflation, et d'une hausse des paiements dans le cadre du programme d'assurance-maladie.

#### Développement social

Les charges en développement social ont augmenté de 70,8 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement à cause d'une hausse des coûts de prestation des services du programme de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap ainsi qu'une hausse des charges pour les soins aux aînés, les soins de longue durée ayant trait à l'augmentation des salaires des travailleurs des services à la personne et les foyers de soins.

#### Services de protection

Les charges des services de protection ont été supérieures de 67,5 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de charges plus élevées au ministère de la Sécurité publique, découlant de l'aide financière en cas de catastrophe associée aux diverses inondations et tempêtes.

#### Développement économique

Les charges en développement économique ont été inférieures de 31,2 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement à cause de la diminution des charges sous divers programmes de la Société de développement régional et certains accords arrivent à leur fin. Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des charges dans Opportunité Nouveau-Brunswick.

#### Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont augmenté de 9,8 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de l'augmentation des charges de provenance provinciale et de provenance fédérale dans divers programmes d'emploi.

#### Ressources

Les charges des ressources ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de l'augmentation des charges du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Cette augmentation est compensée par la diminution des charges du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

#### Transports et Infrastructure

Les charges relatives aux transports et à l'infrastructure ont augmenté de 68,8 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de la hausse des charges d'immobilisation, des coûts pour l'entretien pendant l'hivers et de la charge d'amortissement résultant de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

#### Gouvernement central

Les charges du gouvernement central ont augmenté de 29,9 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, principalement en raison de charges supérieures dans Service Nouveau-Brunswick et dans l'Assemblée législative. Cette augmentation est partiellement compensée par des charges inférieures dans le gouvernement général.

#### Service de la dette publique

Le service de la dette publique a diminué de 18,3 millions de dollars par rapport à l'exercice antérieur, en raison de plusieurs facteurs. Il y a eu une augmentation des intérêts créditeurs gagnés sur les investissements à court terme, ce qui a été partiellement compensée par une augmentation du coût des intérêts sur les emprunts à court terme. Le coût des intérêts sur la dette consolidée à long terme est inférieur en raison de la dette arrivée à échéance en 2017-2018 qui a été refinancée à des taux d'intérêt plus faibles.

## INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans la situation financière de la province à l'aide de l'information fournie dans les états financiers consolidés de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse des indicateurs financiers est une pratique d'établissement de rapports recommandée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et elle fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des dix derniers exercices (de 2010 à 2019) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, investisseurs et agences d'évaluation du crédit.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- les changements dans les conditions financières internationales qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- les modifications apportées aux transferts ou programmes fédéraux;
- les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- les faits nouveaux touchant des organismes, comme la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui se reflètent dans les états financiers de la province;
- les modifications apportées aux normes comptables pour le secteur public.

### Durabilité

La durabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. La durabilité est mesurée dans cette analyse selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

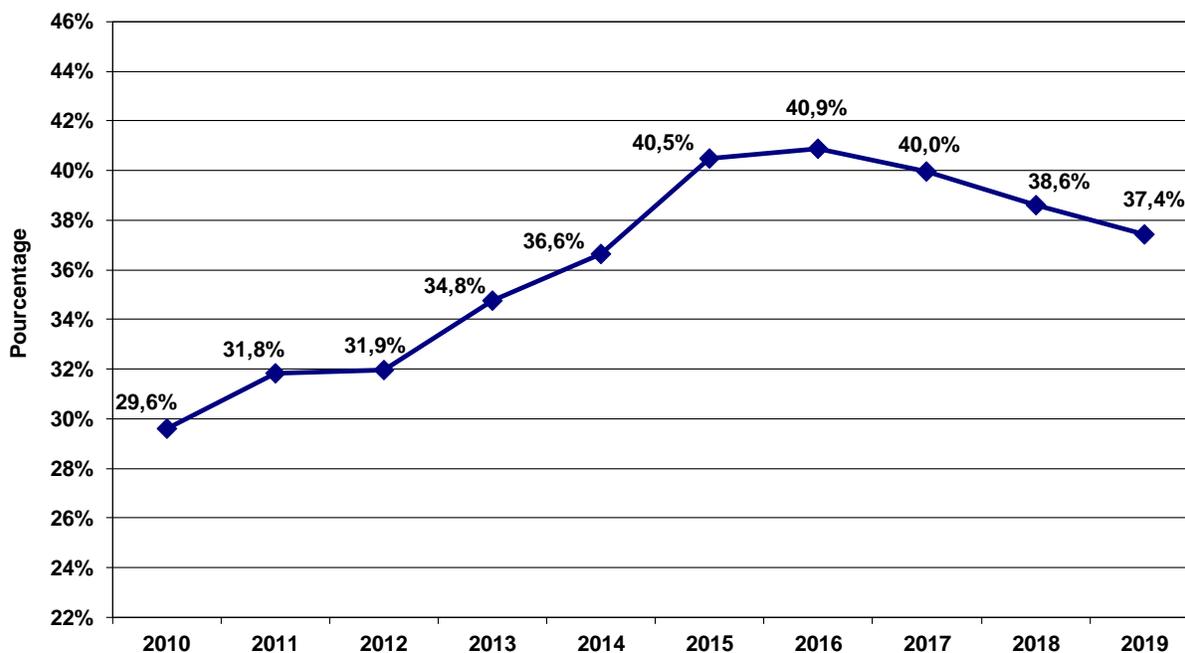
### La dette nette par rapport au PIB :

La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière de la province.

Au cours des dix dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 29,6 % à un point haut de 40,9 % en 2016. Le rapport affiche une tendance à la hausse en raison de la conjoncture économique défavorable, des déficits de fonctionnement, des charges en immobilisations et d'autres facteurs. Puisque l'inclusion des foyers de soins dans le périmètre comptable de la province et la modification apportée à la convention comptable relativement aux pensions ont été mises en œuvre de façon rétroactive et appliquées au solde d'ouverture de la dette nette de 2015, leur

répercussion sur le ratio a été importante à partir de 2015. Durant les trois exercices antérieurs, le ratio est tombé annuellement à 37,4 % en raison de l'amélioration de la situation économique et des résultats financiers, ayant une tendance positive.

### Rapport entre la dette nette et le PIB



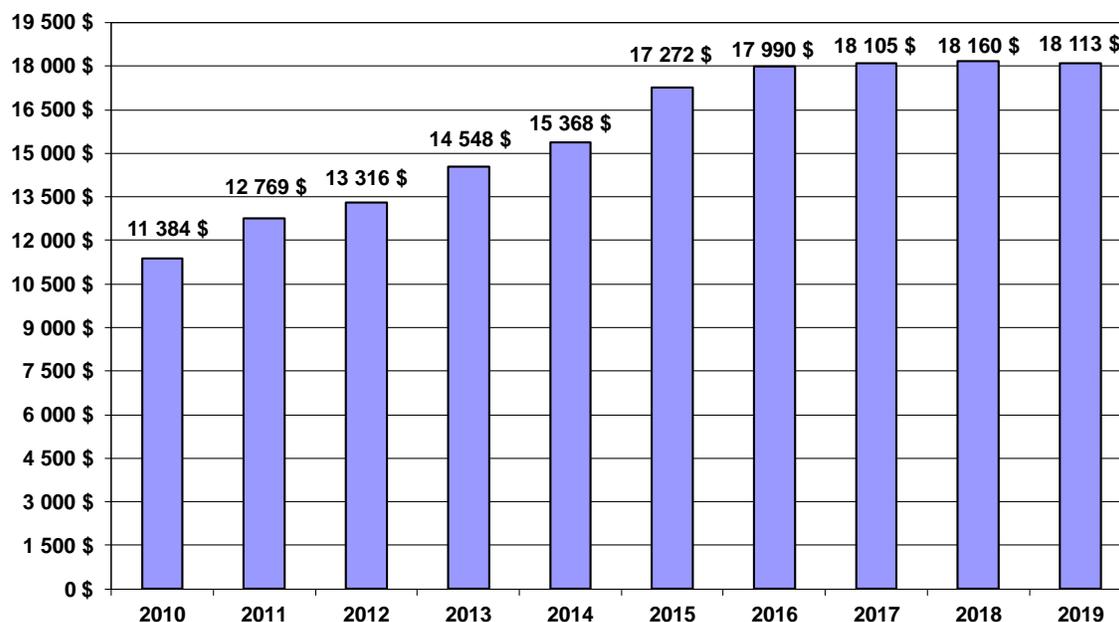
Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2010	8 537,5	28 858	29,6
2011	9 615,3	30 213	31,8
2012	10 063,1	31 501	31,9
2013	11 032,8	31 722	34,8
2014	11 657,1	31 810	36,6
2015	13 109,3	32 388	40,5
2016	13 651,4	33 377	40,9
2017	13 820,2	34 593	40,0
2018	13 926,1	36 088	38,6
2019	<b>13 958,8</b>	<b>37 279</b>	<b>37,4</b>

#### Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette s'est amélioré, alors qu'une hausse signifie qu'il a augmenté. Depuis dix ans, la dette nette par habitant connaît une tendance à la hausse, ce qui illustre un contexte économique affaibli, des déficits de fonctionnement, des charges en immobilisation et d'autres facteurs. L'inclusion des foyers de soins au sein du périmètre comptable provincial ainsi que le changement de méthode comptable ayant trait aux pensions ont été appliqués rétroactivement au solde de la dette nette au début de l'exercice 2015. Par conséquent, les chiffres de la dette nette ont été redressés à partir de 2015, ce qui a une incidence considérable sur la dette nette par habitant à compter de 2015. La dette nette par habitant a légèrement

diminué en 2019 à la suite d'une croissance modérée au cours des dernières années, témoignant ainsi des résultats financiers améliorés et d'une croissance démographique modeste.

### Dette nette par habitant



Dette nette par habitant			
Exercice terminé en	Dette nette	Population	Dette nette par habitant
	(millions \$)	(1 <sup>er</sup> juillet)	(\$)
2010	8 537,5	749 956	11 384
2011	9 615,3	753 035	12 769
2012	10 063,1	755 705	13 316
2013	11 032,8	758 378	14 548
2014	11 657,1	758 544	15 368
2015	13 109,3	758 976	17 272
2016	13 651,4	758 842	17 990
2017	13 820,2	763 350	18 105
2018	13 926,1	766 852	18 160
2019	<b>13 958,8</b>	<b>770 633</b>	<b>18 113</b>

### Flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. La flexibilité est mesurée dans cette analyse selon :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

### Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

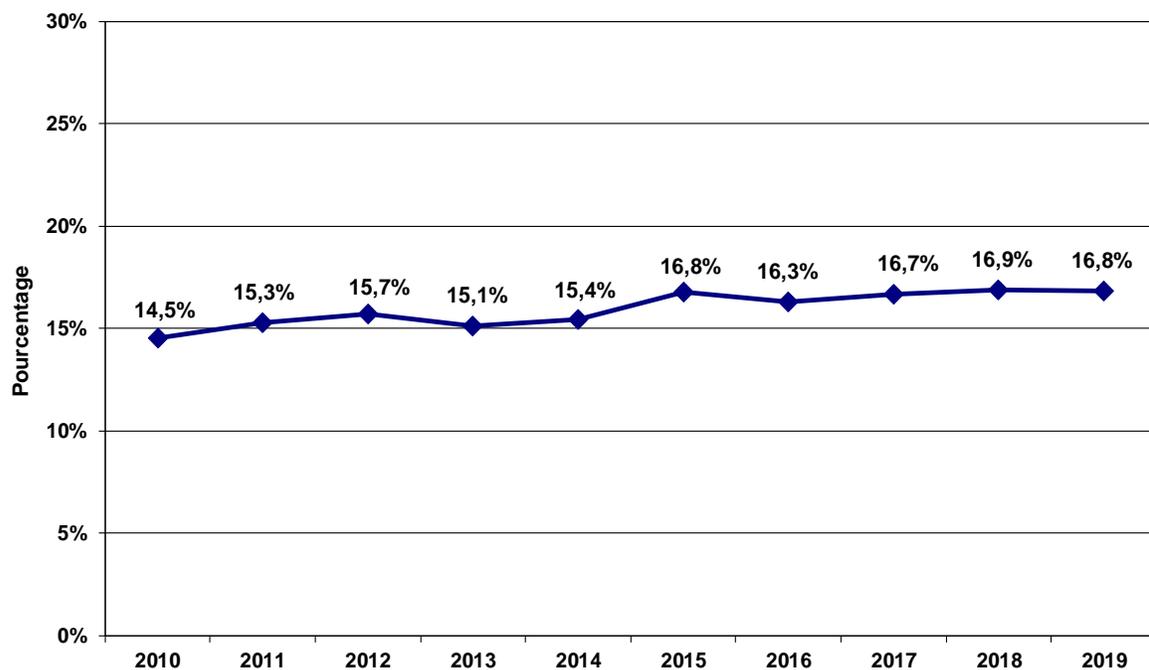
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries, les amendes et pénalités, etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- la santé de l'économie;
- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes dont les recettes peuvent varier de façon importantes en raison des prix, du volume, des modifications comptables, des conditions climatiques, etc. (p. ex. : la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick);
- la variabilité des recettes de provenance provinciale perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB ont été généralement stables. Ce rapport a augmenté depuis 2015, ce qui reflète les mesures sur les recettes du gouvernement. Cela réduit la marge de manœuvre dont dispose le gouvernement pour tirer des recettes de l'économie.

### Recettes de provenance interne par rapport au PIB



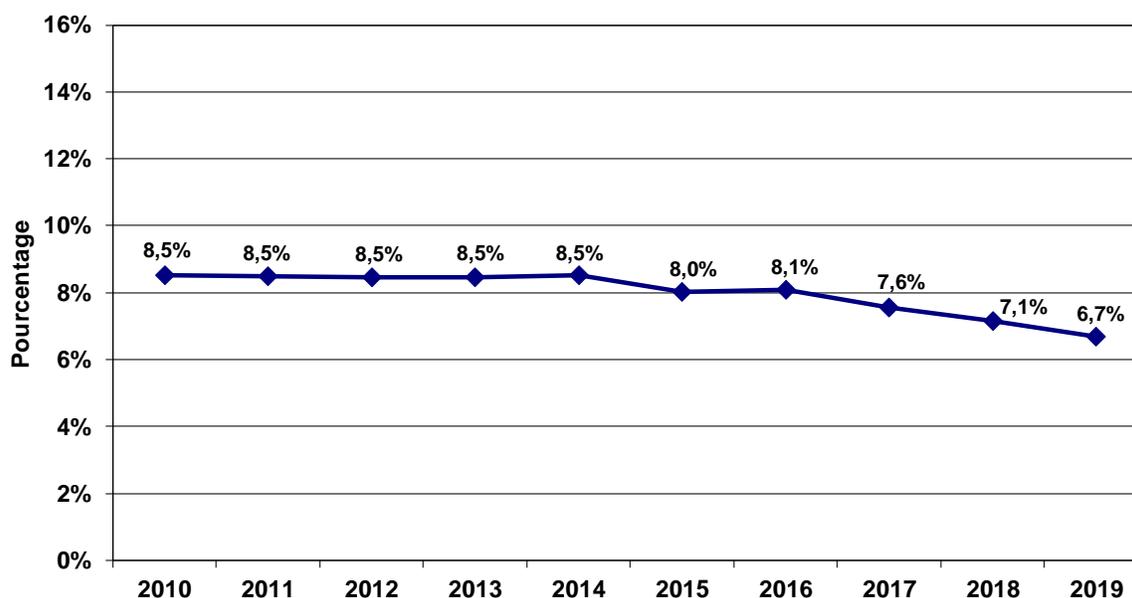
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2010	4 188,6	28 858	14,5
2011	4 619,8	30 213	15,3
2012	4 939,0	31 501	15,7
2013	4 794,9	31 722	15,1
2014	4 905,9	31 810	15,4
2015	5 439,4	32 388	16,8
2016	5 443,9	33 377	16,3
2017	5 772,0	34 593	16,7
2018	6 099,9	36 088	16,9
2019	<b>6 266,1</b>	<b>37 279</b>	<b>16,8</b>

### Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le coût du service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes est généralement relativement stable et affiche des reculs depuis 2014. En 2019, ce rapport a connu une baisse, ce qui signifie que les coûts du service de la dette correspondent à une proportion inférieure des recettes provinciales globales, permettant à la province de consacrer plus de ressources financières à la prestation des programmes et services essentielles.

### Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



<b>Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales</b>			
<b>Exercice terminé en</b>	<b>Coût du service de la dette publique</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales</b>
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
<b>2010</b>	607,2	7 129,4	8,5
<b>2011</b>	641,5	7 550,1	8,5
<b>2012</b>	661,8	7 813,2	8,5
<b>2013</b>	660,3	7 795,4	8,5
<b>2014</b>	661,9	7 783,8	8,5
<b>2015</b>	677,2	8 449,2	8,0
<b>2016</b>	678,1	8 396,6	8,1
<b>2017</b>	673,3	8 902,2	7,6
<b>2018</b>	666,6	9 339,0	7,1
<b>2019</b>	<b>648,3</b>	<b>9 697,1</b>	<b>6,7</b>

### **Vulnérabilité**

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les paiements de transfert fédéral par rapport aux recettes.

### **Paiements de transfert fédéral par rapport aux recettes totales :**

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

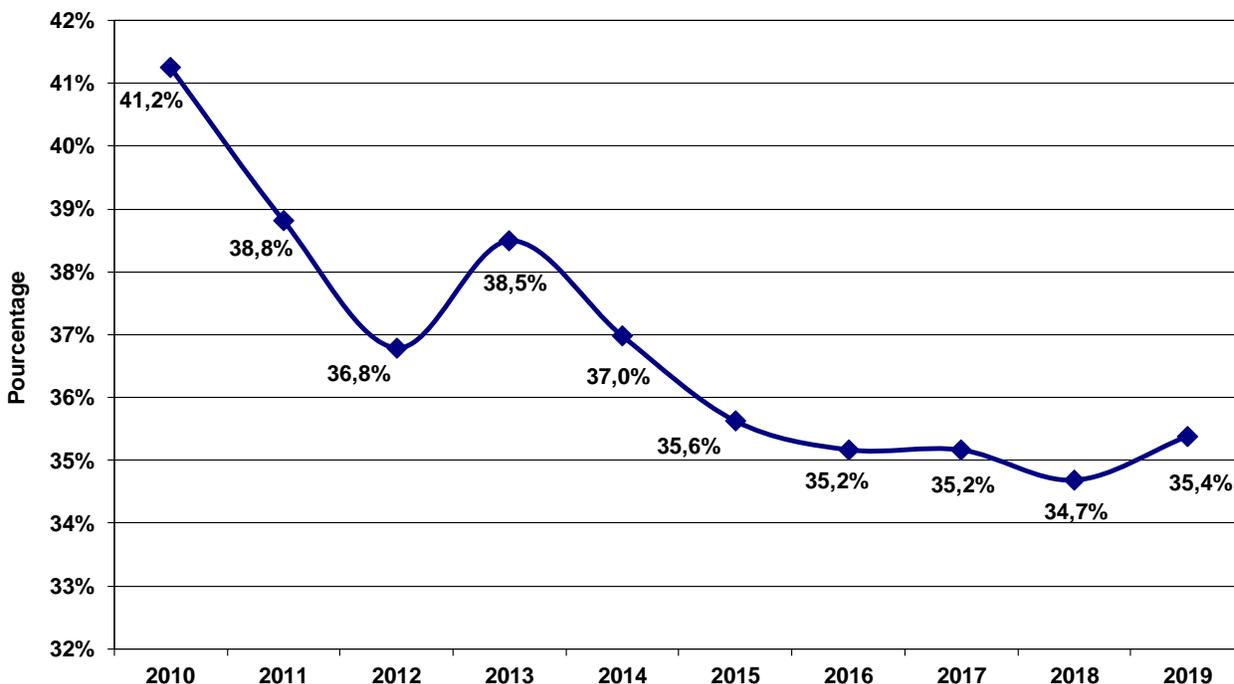
- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le transfert canadien en matière de santé et le transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes d'immobilisations à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

Les décisions fédérales en matière de politique financière, le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux dans le cadre du programme de péréquation, des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux ainsi que les conditions et les calendriers d'exécution associés aux subventions conditionnelles peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Au cours des dix dernières années, les paiements de transfert fédéral en tant que proportion des recettes totales ont atteint un sommet de 41,2 % en 2010. Cette année-là, les recettes de provenance provinciale ont diminué, tandis que les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. Depuis lors, ce rapport s'est abaissé à 35,4 % en 2019 et a été relativement stable depuis plusieurs années.

### Paiements de transfert fédéral par rapport aux recettes totales



Paiements de transfert fédéral par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Paiements de transfert fédéral	Recettes totales	Paiements de transfert fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2010	2 940,8	7 129,4	41,2
2011	2 930,3	7 550,1	38,8
2012	2 874,2	7 813,2	36,8
2013	3 000,5	7 795,4	38,5
2014	2 877,9	7 783,8	37,0
2015	3 009,8	8 449,2	35,6
2016	2 952,7	8 396,6	35,2
2017	3 130,2	8 902,2	35,2
2018	3 239,1	9 339,0	34,7
2019	<b>3 431,0</b>	<b>9 697,1</b>	<b>35,4</b>



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendante de la province du Nouveau-Brunswick conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations au Volume 1 des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2019, mais n'englobent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime ni n'exprimerai aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués à l'égard des autres informations que j'ai obtenues avant la date de mon rapport, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province du Nouveau-Brunswick.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province du Nouveau-Brunswick;



- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités commerciales au sein des états financiers consolidés, pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Kim MacPherson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A

*Fredericton (Nouveau-Brunswick), Canada*

Le 12 septembre 2019

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
au 31 mars

Tableau	(millions)	
	2019	2018
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
1	3 309,7 \$	2 970,1 \$
2	406,2	455,9
3	1 254,5	1 217,8
4	0,3	0,3
5	568,4	577,4
6	321,3	255,6
	4 776,4	4 418,5
6	80,2	88,6
Actif financier total	10 717,0	9 984,2
<b>PASSIF</b>		
	1 557,7	1 660,9
7	3 016,2	2 996,8
8	10,5	14,6
9	638,6	549,6
10	227,0	281,3
11	586,0	630,1
Passif net au titre des régimes de retraite (note 11)	714,9	687,4
	6 750,9	6 820,7
	22 610,7	21 572,7
	(4 624,0)	(4 412,3)
	17 986,7	17 160,4
	(69,0)	(81,0)
	7,2	10,2
	17 924,9	17 089,6
Passif total	24 675,8	23 910,3
	<b>(13 958,8)</b>	<b>(13 926,1)</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
	9 198,0	9 045,5
12	51,7	48,1
13	144,9	176,5
Actif non financier total	9 394,6	9 270,1
	<b>(4 564,2) \$</b>	<b>(4 656,0) \$</b>
Éventualités - voir note 13		
Engagements - voir note 14		
Droits contractuels - voir note 16		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Paul Martin, FCPA, FCA  
Contrôleur

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
pour l'exercice terminé le 31 mars

Tableau		(millions)		
		Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
<b>RECETTES</b>				
Provenance provinciale				
14	Taxes et impôts	4 528,6 \$	<b>4 742,0 \$</b>	4 586,3 \$
15	Licences et permis	163,7	<b>165,6</b>	163,6
16	Redevances	69,7	<b>76,5</b>	75,7
17	Bénéfices des entreprises publiques	240,2	<b>194,7</b>	197,0
18	Autres recettes provinciales	840,4	<b>891,8</b>	887,5
	Gains du fonds d'amortissement	191,2	<b>195,5</b>	189,8
		<u>6 033,8</u>	<u><b>6 266,1</b></u>	<u>6 099,9</u>
Provenance fédérale				
	Paiements de péréquation fiscale	1 873,9	<b>1 873,9</b>	1 760,3
19	Subventions inconditionnelles	1 084,4	<b>1 114,2</b>	1 057,5
20	Subventions conditionnelles	435,2	<b>442,9</b>	421,3
		<u>3 393,5</u>	<u><b>3 431,0</b></u>	<u>3 239,1</u>
		<u>9 427,3</u>	<u><b>9 697,1</b></u>	<u>9 339,0</u>
<b>CHARGES</b>				
21	Éducation et formation	2 019,6	<b>2 049,3</b>	1 951,9
22	Santé	3 079,9	<b>3 089,3</b>	3 032,1
23	Développement social	1 295,5	<b>1 339,2</b>	1 268,4
24	Services de protection	276,1	<b>346,9</b>	279,4
25	Développement économique	414,2	<b>357,2</b>	388,4
26	Emploi et travail	154,8	<b>144,3</b>	134,5
27	Ressources	200,0	<b>184,8</b>	184,2
28	Transports et infrastructure	700,6	<b>736,8</b>	668,0
29	Gouvernement central	800,3	<b>728,4</b>	698,5
	Service de la dette publique (note 10)	675,0	<b>648,3</b>	666,6
		<u>9 616,0</u>	<u><b>9 624,5</b></u>	<u>9 272,0</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL</b>		<u>(188,7) \$</u>	<u><b>72,6 \$</b></u>	<u>67,0 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars

	(millions)	
	2019	2018
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent	72,6 \$	67,0 \$
<b>Postes hors trésorerie</b>		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	8,6	7,6
Charges liées aux opérations de change	(5,0)	(6,0)
Augmentation de la provision pour pertes	11,3	11,4
Amortissement des immobilisations corporelles	496,1	473,5
Moins valeurs sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	22,8	9,3
Gains du fonds d'amortissement	(195,5)	(189,8)
Pertes sur règlements des opérations de change	2,0	2,9
Augmentation du passif net au titre des régimes de retraite (note 11)	27,5	10,3
Augmentation des recettes reportées	89,0	19,4
<b>Changements au fonds de roulement</b>		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	44,6	(97,5)
Augmentation des taxes et impôts à recevoir	(40,2)	(18,1)
(Augmentation) diminution des stocks	(3,6)	0,2
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et reportés	31,6	(5,9)
Augmentation des comptes créditeurs et charges constatées	19,4	131,9
Diminution des dépôts détenus en fiducie	(54,3)	(34,6)
Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	<u>526,9</u>	<u>381,6</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des placements et prêts	(54,7)	(26,1)
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	19,2	(8,3)
Encaisse nette consacrée aux activités d'investissement	<u>(35,5)</u>	<u>(34,4)</u>
<b>OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	<u>(671,4)</u>	<u>(641,7)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	2 121,5	2 169,6
Achat de débentures d'Énergie NB	(600,4)	(408,3)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	---	150,0
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(44,1)	(81,1)
Versements au fonds d'amortissement	(162,4)	(166,0)
Diminution des emprunts à court terme	(103,2)	(19,6)
Dette consolidée échue	(691,8)	(1 114,6)
Encaisse nette provenant des activités de financement	<u>519,6</u>	<u>530,0</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE</b>	<b>339,6</b>	<b>235,5</b>
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 970,1</b>	<b>2 734,6</b>
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME - FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>3 309,7 \$</u></b>	<b><u>2 970,1 \$</u></b>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<b>Budget 2019</b>	<b>(millions) Montants réels 2019</b>	<b>Montants réels 2018</b>
<b>DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE</b>	(13 926,1) \$	<b>(13 926,1) \$</b>	(13 820,2) \$
<b>CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE</b>			
Excédent (déficit) annuel	(188,7)	<b>72,6</b>	67,0
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	<b>19,2</b>	(8,3)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	(669,0)	<b>(671,4)</b>	(641,7)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 7)	485,4	<b>496,1</b>	473,5
Moins valeurs sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	---	<b>22,8</b>	9,3
Changement net dans les stocks de fournitures	---	<b>(3,6)</b>	0,2
Changement net dans les frais payés d'avance et reportés	---	<b>31,6</b>	(5,9)
<b>AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>(372,3)</b>	<b>(32,7)</b>	(105,9)
<b>DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(14 298,4) \$</b>	<b>(13 958,8) \$</b>	(13 926,1) \$

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ**  
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<b>Budget 2019</b>	<b>(millions) Montants réels 2019</b>	<b>Montants réels 2018</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE</b>	(4 656,0) \$	<b>(4 656,0) \$</b>	(4 714,7) \$
Excédent (déficit) annuel	(188,7)	<b>72,6</b>	67,0
Autres éléments du résultat étendu - gain (perte)	---	<b>19,2</b>	(8,3)
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE</b>	<b>(4 844,7) \$</b>	<b>(4 564,2) \$</b>	(4 656,0) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

**NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**a) Méthode comptable**

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**b) Périmètre comptable provincial**

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable provincial est fournie au tableau 30.

Les foyers de soins à but non lucratif sont des sociétés individuelles, chacun dirigées par leur propre conseil d'administration. Ils sont assujettis aux lois, aux règlements et aux directives du gouvernement, et ils reçoivent des subventions pour leurs résidents ainsi que d'autres fonds du gouvernement. La nature de la relation entre la province et les foyers de soins à but non lucratif est telle qu'il a été déterminé qu'un contrôle n'existe qu'à des fins comptables et non à des fins juridiques.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 17.

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (opérant sous le nom Travail sécuritaire NB) ne fait pas partie du périmètre comptable provincial. Au 31 décembre 2018, Travail sécuritaire NB avait un actif de 1 739,5 millions de dollars (1 734,0 millions en 2017) et un passif de 1 943,3 millions de dollars (1 671,1 millions en 2017). La loi confère à Travail sécuritaire NB le pouvoir d'établir des taux de cotisation suffisants pour honorer ses obligations financières.

**c) Principes de consolidation**

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable provincial ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province lorsque le rajustement n'aurait pas grand effet. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 6 des présents états financiers consolidés. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état consolidé de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme bénéfice des entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre organisations entre les entreprises publiques et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations gouvernementales.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode est employée lorsque le recours aux méthodes appropriées produirait sensiblement le même résultat.

**d) Changements aux politiques comptables**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, la province a adopté de manière prospective le chapitre SP 3430 – Opérations de restructuration des normes comptables pour le secteur public. Aucune reconnaissance ou divulgation supplémentaire n'a été nécessaire à la suite de l'adoption de cette norme.

**e) Prochains changements aux politiques comptables**

*SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, lequel doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021. Cette nouvelle norme traite de la constatation, de la mesure, de la présentation et de l'information à fournir sur les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles.

La province prévoit adopter cette norme à la date d'entrée en vigueur et analyse actuellement les répercussions de cette dernière sur ses états financiers consolidés.

*SP 3450 - Instruments financiers*

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> avril 2021. En vertu de cette nouvelle norme, la catégorie de mesure attribuable aux instruments financiers sera soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un instrument financier soit décomptabilisé, tout gain ou perte découlant d'une réévaluation de la juste valeur sera déclaré dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme nécessite l'adoption, dans le même exercice financier, du chapitre SP 2601 - Conversion des devises, du chapitre SP 1201 - Présentation des états financiers et du chapitre SP 3041 - Placements de portefeuille.

*SP 3400 - Revenus*

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3400 – Revenus, dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> avril 2022. En vertu de cette nouvelle norme, la méthode de comptabilisation et de présentation des revenus est déterminée selon si la transaction comprend une obligation de prestation ou non.

La province prévoit adopter cette norme à la date d'entrée en vigueur et analyse actuellement les répercussions de cette dernière sur ses états financiers consolidés.

**f) Conventions comptables particulières**

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

### Actif financier

#### Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les placements à court terme comprennent les placements hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces au montant connu, et dont l'échéance initiale est de six mois ou moins. L'encaisse et les placements à court terme comprennent 897,4 millions de dollars (870,9 millions de dollars en 2018) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

#### Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers destinés à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

#### Comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir

Les comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir sont initialement comptabilisés au prix coûtant et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les montants dus à la province et considérés comme non recouvrables sont radiés des comptes de la province une fois la radiation approuvée par le Conseil du Trésor ou son secrétaire, selon la somme d'argent en cause.

Les intérêts créditeurs sont constatés sur un prêt lorsqu'ils sont gagnés, et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent l'établissement, le développement ou le maintien de l'industrie dans différents secteurs. La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* peut aller jusqu'à 25 ans, et les taux d'intérêt peuvent varier de 0 % à 12 %. Ces prêts peuvent être garantis par une assurance-vie, des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles. La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* peut aller jusqu'à 25 ans, et les taux d'intérêt sont fixés par règlement pour correspondre au taux d'emprunt provincial ou être basés sur le taux préférentiel. Ces prêts peuvent être garantis par des terrains, des bâtiments, du bétail, des quotas et des navires de pêche. Tous les prêts qui sont accordés dans ces catégories sont en dollars canadiens.

Les prêts aux étudiants doivent être remboursés dans les dix ans suivant la date de fin des études aux taux d'intérêt basés sur le taux préférentiel. Ils ne sont pas garantis. La durée des prêts accordés en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick* peut aller jusqu'à 25 ans, et les taux d'intérêt peuvent varier allant de 0 % au taux d'emprunt provincial. Ils sont garantis par une hypothèque ou un billet à ordre. Tous les prêts accordés dans ces catégories sont en dollars canadiens.

#### Autres placements

Autres placements sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de la valeur marchande. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

La comptabilisation de la Société des loteries de l'Atlantique est effectuée par la Société de la loterie et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La SLJNB est consolidée dans les états financiers de la province au moyen de la méthode de consolidation.

La comptabilisation de Cannabis NB Ltée est effectuée par la Société de gestion du cannabis (SGC) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La SGC est consolidée dans les états financiers de la province au moyen de la méthode de consolidation.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

### Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par la ministre des Finances en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province* (« la Loi »). La Loi prévoit que la ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins vingt ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont présentés selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou des pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la Loi.

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

### **Passif**

#### Garanties d'emprunts

Les obligations découlant de garanties d'emprunts sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

#### Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif des régimes suivants est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction : les obligations prévues par la *Loi sur la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés*, le Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP, le régime appelé *Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New*

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

*Brunswick Nursing Homes*, le régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont des régimes à prestations cibles. Le passif de ces régimes est calculé avec la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Ces régimes sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. Dans ce contexte, la province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. La province enregistre un passif pour sa part de l'obligation quand les régimes se trouvent dans une position de passif net.

La province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût enregistré par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

### Congés de maladie

Le coût des prestations de maladie accumulées, non acquises des employés des ministères et d'organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière d'augmentation des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite, de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Le passif des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Le coût d'utilisation des congés de maladie qui dépasse l'allocation annuelle à un employé est passé en charges et comptabilisé dans la section des charges fonctionnelles se rapportant au programme dans lequel a travaillé l'employé. La variation du passif net, exclusion faite du coût d'utilisation des congés de maladie excédant l'allocation annuelle, est incluse dans le gouvernement central.

### Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

La province verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire NB administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La responsabilité relative aux travailleurs accidentés est déterminée par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés afin de déterminer la valeur actuelle. Chaque ministère passe en charge les paiements d'indemnisation annuelle, qui figurent en tant que charges opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite des indemnités effectivement versées, est déclaré par le gouvernement central.

### Passif au titre de sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il y a dépassement d'une norme environnementale en vigueur, lorsque la province a une responsabilité légale ou présumée, lorsqu'il s'attend à ce qu'un assainissement du site soit effectué et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### le 31 mars 2019

du coût de l'assainissement. L'estimation du passif au titre de l'assainissement est basée sur l'information disponible à la date des états financiers, et elle tient compte des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, déduction des recouvrements nets attendus. La valeur comptable du passif au titre de l'assainissement est examinée à la date de communication de l'information financière, et toute révision de la somme constatée antérieurement est comptabilisée pour la période visée par la révision.

#### Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette.

Les débentures de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans l'état de la situation financière des présents états financiers consolidés comme réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

#### **Actifs non financiers**

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis. Les immobilisations incorporelles et les éléments hérités en vertu du droit de la Couronne, comme la forêt, l'eau, et les ressources minérales, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales dont les activités sont consolidées dans les présents états financiers consolidés ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales dans les cas où les différences ne sont pas importantes. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

##### Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

##### Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks de fournitures sont inscrits à titre d'actif non financier.

##### Frais payés d'avance et reportés

Les frais payés d'avance et reportés sont des décaissements, autres que des immobilisations corporelles et des stocks de fournitures, qui devraient rapporter des avantages économiques sur une ou plusieurs périodes à venir. Ils sont comptabilisés comme un actif dès qu'ils sont engagés, puis amortis aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

### Recettes

#### Recettes fiscales

Les estimations officielles fournies par le gouvernement fédéral servent à établir les recettes fiscales des corporations et des particuliers. Les recettes fiscales des corporations et des particuliers pour l'exercice en cours reflètent les ajustements des années précédentes fondés sur des déclarations ou des données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour des changements de valeurs imposables de l'exercice antérieur.

Les taxes à la consommation (Taxe de vente harmonisée, Taxe sur l'essence et les carburants, Taxe sur le tabac et Taxe sur le pari mutuel) sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Les recettes provenant des taxes à la consommation sont également comptabilisées en tenant compte des paiements directs effectués par les contribuables lorsqu'ils effectuent certains types de transactions.

#### Paiements de transfert

Les paiements de transferts sont comptabilisés en tant que recettes durant la période où le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que recettes reportées et sont comptabilisés en tant que recettes lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2019 figurent au tableau 9 en tant qu'apports de capitaux reportés. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréquation fiscale et les autres transferts présentés au tableau 19.

### Charges

#### Paiements de transfert

Les subventions, droits et autres paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges dans la période durant laquelle les faits donnant lieu au transfert se sont produits dans la mesure où le transfert a été autorisé et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Au nombre des principaux paiements de transfert survenus durant la période se trouvent des subventions aux universités et aux municipalités, du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux, ainsi que des transferts réalisés en vertu des ententes de partage de recette.

#### Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans le périmètre comptable provincial au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.

Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net au titre des régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts sur les débetures de la SCHL et la dette reliée aux foyers de soins sont consignés dans le cadre d'une fonction des charges liées au développement social.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés présente les éléments de la fonction des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

### Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

### Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

### **g) Conversion des devises et gestion du risque**

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie non écoulee des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers peuvent comprendre des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province. La province effectue une évaluation

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

annuelle de l'efficacité de ses instruments financiers dans la gestion de l'exposition au risque de change en comparant les flux de trésorerie des éléments couverts et de ceux de couverture.

Au 31 mars 2019, l'encours de la dette de la province libellée en devises étrangères (1 150,0 millions de dollars américains, 700,0 millions CHF, et 105,0 millions EUR) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de change des devises étrangères.

### h) L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction, fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de la survenue de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à l'évaluation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la répartition des recettes nationales du revenu imposable au Nouveau-Brunswick. Selon une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement de la répartition des recettes nationales du revenu imposable a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 0,1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution de 3,6 millions de dollars sur les recettes. Il existe aussi une incertitude en ce qui a trait à la détermination des recettes tirées de l'impôt sur les particuliers et les corporations qui découleraient d'éventuelles révisions des recettes du revenu imposable à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, la mesure dans laquelle ces éléments influenceront sur les estimations ne peut être raisonnablement déterminée.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la part allouée au Nouveau-Brunswick lors de la répartition des sommes nationales mises en commun. Une analyse de sensibilité a révélé qu'un changement de plus ou moins 1 % de la part allouée à la province aurait des répercussions de plus ou moins 15,9 millions de dollars sur les recettes. Il existe aussi une incertitude concernant la détermination des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée qui découleraient de révisions possibles du montant des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes fiscales antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, la mesure dans laquelle ces éléments influenceront sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminée.
- L'incertitude liée à la détermination des recettes tirées des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux résultant d'écarts entre la part estimée et la part réelle du Nouveau-Brunswick de la population nationale. Une analyse de sensibilité portant sur les répercussions d'un changement dans les chiffres estimés de la population a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % dans les chiffres estimés de la population du Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution de 3,9 millions et de 1,4 million de dollars respectivement sur les recettes en ce qui concerne les transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux.
- L'incertitude liée à la détermination de l'obligation ou des charges des pensions et d'autres charges au titre des futurs avantages sociaux des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent diverger des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les actifs du régime. Compte tenu des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### le 31 mars 2019

hypothèses employées, on ne peut établir raisonnablement l'influence que leur variabilité aura sur l'estimation.

- L'incertitude liée à l'estimation du passif pour les travailleurs accidentés qui est attribuable à la différence possible entre les résultats réels et les hypothèses que la province a utilisées pour calculer le passif. Une analyse de sensibilité sur l'exposition aux changements dans les variables clés utilisées pour estimer la responsabilité a révélé qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation aurait accru le passif de 40,7 millions de dollars, et qu'une augmentation de 1 % du taux d'inflation aurait accru le passif de 36,1 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats routiers de partenariat public-privé découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'année où les travaux de remise en état devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la dotation aux amortissements et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, aux sommes comptabilisées à titre de passif éventuel, aux provisions pour évaluation des prêts, des placements et des comptes débiteurs, et aux durées de vie estimatives des immobilisations corporelles découlant du fait que ces sommes sont fondées sur des résultats probables et sur des estimations. Les faits à venir étant imprévisibles, on ne peut établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif qui sont en activité dans la province, car, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers audités pour tous les foyers, certains foyers recouraient à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la province, les estimations des congés de maladie et des allocations de retraite ont été déterminées à partir des données sommaires sur les employés des foyers et l'estimation des congés de maladie a été déterminée à partir de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Les différences ne devraient toutefois pas être très grandes.
- L'incertitude liée à l'établissement des recettes générées par l'impôt foncier, des charges, de l'actif et du passif attribuables aux appels en matière d'évaluation foncière, aux montants irrécouvrables et aux radiations. Il n'est pas possible de raisonnablement établir l'ampleur des répercussions qu'un changement dans les montants d'évaluation ou dans le recouvrement aura sur les états financiers.

#### NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

#### NOTE 3 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les recettes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2019, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 120,6 millions de dollars (113,4 millions de dollars en 2018). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

### Description des principaux comptes à but spécial

#### Fonds pour les changements climatiques

Le Fonds pour les changements climatiques a été établi en vertu de la *Loi sur les changements climatiques* le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour recevoir une allocation précise découlant des recettes tirées de la taxe sur l'essence et de la taxe sur le carburant diesel et financer les dépenses admissibles liées aux changements climatiques. La *Loi* a été modifiée au cours de l'exercice financier 2018-2019 pour exiger que le solde du fonds à compter du 31 mars 2019 soit porté au crédit du Fonds consolidé.

#### SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034. L'excédent accumulé dans le financement de la SCHL au 31 mars 2019 était de 19,4 millions de dollars (18,6 millions de dollars en 2018).

#### Fonds en fiducie pour l'environnement

Le Fonds en fiducie pour l'environnement offre une aide financière pour les projets admissibles qui font partie des catégories suivantes : protection, restauration, développement durable, conservation, éducation et embellissement. Les coûts réels des activités admissibles sont remboursés par le Fonds en fiducie pour l'environnement. L'excédent accumulé au 31 mars 2019 est de 27,6 millions de dollars (26,1 millions de dollars en 2018).

#### Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les recettes et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2019 était de 48,6 millions de dollars (44,7 millions de dollars en 2018).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

	2018	(millions)		Excédent accumulé
	Excédent accumulé	Recettes	Charges	
Allez-y NB	0,2 \$	0,4 \$	0,3 \$	<b>0,3 \$</b>
Compte d'aide à la recherche médicale	0,4	---	0,4	---
Compte d'aide aux services de police municipaux	4,1	1,5	1,8	<b>3,8</b>
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	<b>0,4</b>
Compte des bibliothèques	0,4	0,5	0,4	<b>0,5</b>
Compte en fiducie pour les archives	0,1	---	---	<b>0,1</b>
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	0,3	0,3	0,3	<b>0,3</b>
Compte pour les services aux victimes	---	3,7	3,0	<b>0,7</b>
Comptes autonomes des districts scolaires	44,7	53,0	49,1	<b>48,6</b>
Développement de l'énergie et des ressources				
Projets à frais recouvrables	---	0,1	0,1	---
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---
Fiducies et bourses des districts scolaires	0,1	0,1	0,2	---
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis	---	0,3	---	<b>0,3</b>
Fonds destiné à l'empoissonnement	1,4	0,3	0,4	<b>1,3</b>
Fonds du service d'urgence 911, N.-B.	2,6	5,4	5,4	<b>2,6</b>
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---
Fonds en fiducie pour l'environnement	26,1	11,2	9,7	<b>27,6</b>
Fonds en fiducie pour la faune	1,4	1,3	1,3	<b>1,4</b>
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,3	1,7	1,7	<b>1,3</b>
Fonds pour la gestion des biens fonciers	7,0	2,3	1,7	<b>7,6</b>
Fonds pour les changements climatiques	---	38,4	38,4	---
Parcs Provinciaux	0,3	0,1	---	<b>0,4</b>
Plan de protection de la responsabilité - services de la santé	---	6,9	6,9	---
Produits de la Criminalité provinciale	0,9	0,2	0,2	<b>0,9</b>
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,6	2,3	2,3	<b>2,6</b>
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	<b>0,2</b>
Projets internationaux	---	0,6	0,6	---
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,3	---	---	<b>0,3</b>
SCHL	18,6	7,1	6,3	<b>19,4</b>
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---
	<b>113,4 \$</b>	<b>139,2 \$</b>	<b>132,0 \$</b>	<b>120,6 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 4 EMPRUNTS À COURT TERME**

Les emprunts à court terme sont constatés au prix coûtant, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 1 542,8 millions de dollars (1 645,4 millions de dollars en 2018) à des taux d'intérêt allant de 1,75 % à 2,26 %, arrivant à échéance entre le 2 avril et le 5 décembre 2019; ainsi que d'emprunts bancaires de 14,9 millions de dollars (15,5 millions de dollars en 2018) à des taux d'intérêt allant de 3,45 % à 7,45 %.

**NOTE 5 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 868,0 millions de dollars (956,7 millions de dollars en 2018). Ce montant comprend le capital de 586,0 millions de dollars (630,1 millions de dollars en 2018) et les intérêts de 282,0 millions de dollars (326,6 millions de dollars en 2018).

Les baux ont une durée de 10 à 30 ans à des taux d'intérêt variant entre 4,4 % et 8,8 %. L'obligation en vertu de contrats de location-acquisition la plus importante se rattache à la route entre Fredericton et Moncton. Elle s'établit à 468,1 millions de dollars à un taux d'intérêt de 6,4 % et arrivera à échéance en novembre 2027.

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2019-2020	91,1 \$
2020-2021	90,5 \$
2021-2022	89,7 \$
2022-2023	88,5 \$
2023-2024	87,1 \$

**NOTE 6 ENTREPRISES PUBLIQUES**

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans le périmètre comptable provincial, ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 30 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-19
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-18
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie)	31-03-19

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

	(millions)			
	Alcools	Finances municipales	Énergie	Total
<b>Actif</b>				
Espèces et quasi-espèces	4,2 \$	0,9 \$	4,0 \$	9,1 \$
Débiteurs	26,8	2,9	305,0	334,7
Charges payées d'avance	1,1	---	20,0	21,1
Stocks	35,0	---	212,0	247,0
Actif dérivé	---	---	14,0	14,0
Immobilisations	13,4	---	4 495,0	4 508,4
Actif à long terme	---	---	776,0	776,0
Actifs réglementaires	---	---	884,0	884,0
Effets à recevoir à long terme	---	942,4	---	942,4
Créances du fonds d'amortissement	---	---	562,0	562,0
Actif incorporel	4,8	---	55,0	59,8
<b>Actif total</b>	<b>85,3 \$</b>	<b>946,2 \$</b>	<b>7 327,0 \$</b>	<b>8 358,5 \$</b>
<b>Passif</b>				
Créditeurs	---	3,1 \$	340,0 \$	343,1 \$
Passif à court terme	22,4	---	1 362,0	1 384,4
Créances reportées	---	---	1 089,0	1 089,0
Autre passif à long terme	2,3	---	---	2,3
Dette à long terme	---	942,4	4 159,0	5 101,4
<b>Passif total</b>	<b>24,7</b>	<b>945,5</b>	<b>6 950,0</b>	<b>7 920,2</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Bénéfices non répartis	60,6	0,7	490,0	551,3
Autres éléments du résultat étendu accumulé (perte)	---	---	(113,0)	(113,0)
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>60,6</b>	<b>0,7</b>	<b>377,0</b>	<b>438,3</b>
<b>Passif et capitaux propres totaux</b>	<b>85,3 \$</b>	<b>946,2 \$</b>	<b>7 327,0 \$</b>	<b>8 358,5 \$</b>
<b>Bénéfice net</b>				
Recettes	438,0 \$	31,1 \$	1 796,0 \$	2 265,1 \$
Charges	(269,0)	(0,3)	(1 570,0)	(1 839,3)
Intérêts et frais connexes	---	(30,8)	(206,0)	(236,8)
<b>Bénéfice net</b>	<b>169,0 \$</b>	<b>---</b>	<b>20,0 \$</b>	<b>189,0 \$</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)</b>				
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), en début d'exercice	---	---	(132,0)	(132,0)
Autres éléments du résultat étendu (perte), pour l'exercice	---	---	19,0	19,0
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), fin d'exercice</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>(113,0)</b>	<b>(113,0)</b>

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par les autres organisations du périmètre comptable provincial.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**Société des alcools du Nouveau-Brunswick**

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les transactions entre la Société et la province dans le cours normal de leurs activités ont été jugées sans importance pour les états financiers. Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick**

La Corporation de financement des municipalités a été créée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Au 31 décembre 2018, les fonds administrés par la province contenaient 568,1 millions de dollars (458,0 millions en 2017) de la dette en cours de la Corporation. De ce total, 554,0 millions de dollars (443,9 millions en 2017) ont été vendus directement aux fonds. La province garantit toutes les dettes émises par la Corporation. Cette dernière a versé à la province des frais administratifs de 0,3 million de dollars en 2018 (0,3 million en 2017) pour administrer les fonds en son nom.

Voici le remboursement du capital de la Corporation sur le total de la débenture en cours :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 décembre 2019	150,7 \$
31 décembre 2020	125,9
31 décembre 2021	130,9
31 décembre 2022	67,4
31 décembre 2023 et suivants	475,0
Escompte non amorti	<u>(7,5)</u>
<u>Débenture totale</u>	<u>942,4 \$</u>

**Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenue une société d'état individuelle et intégrée.

Le montant de 562,0 millions de dollars figurant à titre de créances du fonds d'amortissement dans les états financiers de la Société constitue une somme due par la province du Nouveau-Brunswick. Le montant de 4 159,0 millions de dollars présenté comme dette à long terme est un emprunt fait par la province. Pour 2019, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a versé des montants à la province, sous la forme d'impôt foncier, ainsi que d'impôts sur les services publics et les emprises, totalisant 45,0 millions de dollars (44,0 millions en 2018). Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Avant la fusion mentionnée ci-dessus et qui a été effectuée le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient constatés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec élimination de tous les

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilisera le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé au 31 mars 2019, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit du montant restant de report réglementaire (117,0 millions de dollars).

Le passif actuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick comprend 450,0 millions de dollars pour la portion à court terme de la dette à long terme. Le calendrier de remboursement du principal de la dette à long terme de la Société est le suivant :

<u>Exercice prenant fin le</u>	<u>(millions) Remboursement du capital</u>
31 mars 2021	365,0 \$
31 mars 2022	400,0
31 mars 2023	234,0
31 mars 2024	300,0
31 mars 2025 et suivants	2 875,0
Primes non amorties	(15,0)
<u>Tranche à long terme totale</u>	<u>4 159,0 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

**NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont la province est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres de la Couronne, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés du fait que les coûts, les avantages et la valeur économique de ces éléments ne peuvent être quantifiés de façon raisonnable et vérifiable. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes, ponts et aux autoroutes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2019 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (282,4 millions de dollars), routes, ponts et autoroutes (142,5 millions de dollars), traversiers (9,8 millions de dollars), systèmes de gestion des eaux (7,8 millions de dollars), matériel informatique (1,1 millions de dollars) et logiciels (30,7 millions de dollars). Les montants de contrats location-acquisition sont également inclus dans les frais de clôture et sont ventilés comme suit : bâtiments et améliorations foncières – coût de 228,0 millions de dollars, amortissement cumulé de 49,5 millions de dollars; ponts, routes et autoroutes – coût de 843,0 millions de dollars, amortissement cumulé de 295,1 millions de dollars; véhicules et équipement – coût de 35,3 millions de dollars, amortissement cumulé de 13,1 millions de dollars. Des routes reçues sous forme d'apports, correspondant à la somme totale de 2,7 millions de dollars, ont été acquises pendant l'exercice et sont comprises dans les frais de clôture des ponts, routes et autoroutes à compter du 31 mars 2019.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)									
	2019								2018	
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliora- tions foncières</u>	<u>Matériel et équipe- ment</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Routes, ponts et autoroutes</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Matériel informatique et logiciels</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<b>Durée de vie estimative (années)</b>	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50	5-15		
<b>Coûts</b>										
Coûts au début de l'exercice	377,7	\$ 5 005,4	\$ 835,7	\$ 136,7	\$ 257,1	\$ 9 336,4	\$ 57,7	\$ 216,7	\$ 16 223,4	\$ 15 609,1
Acquisitions	6,0	227,3	44,0	7,2	20,0	344,2	8,0	14,7	671,4	641,7
Cessions	---	(0,3)	(28,9)	---	(15,2)	(10,3)	(7,5)	(4,6)	(66,8)	(27,4)
Rajustements	---	1,8	(29,6)	---	0,5	---	---	---	(27,3)	---
Pertes de valeur	---	(4,1)	---	---	---	(8,6)	---	---	(12,7)	---
<b>Coûts à la fin de l'exercice</b>	<b>383,7</b>	<b>5 230,1</b>	<b>821,2</b>	<b>143,9</b>	<b>262,4</b>	<b>9 661,7</b>	<b>58,2</b>	<b>226,8</b>	<b>16 788,0</b>	<b>16 223,4</b>
<b>Amortissement cumulé</b>										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	2 241,8	636,4	25,8	158,3	3 970,3	8,5	136,8	7 177,9	6 722,5
Charge d'amortissement	---	134,5	40,0	3,2	17,3	280,5	1,3	19,3	496,1	473,5
Cessions	---	(1,8)	(28,6)	---	(15,2)	(5,9)	(0,5)	(4,6)	(56,6)	(18,1)
Rajustements	---	0,8	(28,6)	---	0,4	---	---	---	(27,4)	---
<b>Amortissement cumulé à la fin l'exercice</b>	<b>---</b>	<b>2 375,3</b>	<b>619,2</b>	<b>29,0</b>	<b>160,8</b>	<b>4 244,9</b>	<b>9,3</b>	<b>151,5</b>	<b>7 590,0</b>	<b>7 177,9</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>383,7</b>	<b>\$ 2 854,8</b>	<b>\$ 202,0</b>	<b>\$ 114,9</b>	<b>\$ 101,6</b>	<b>\$ 5 416,8</b>	<b>\$ 48,9</b>	<b>\$ 75,3</b>	<b>\$ 9 198,0</b>	<b>\$ 9 045,5</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 8 AUTORISATION D'EMPRUNTER**

**a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province***

Voici le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* :

	(millions)			
	Solde 2018	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2019
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	25,3 \$	--- \$	--- \$	25,3 \$
<i>Loi sur les emprunts de 2016</i>	10,2	---	---	10,2
<i>Loi sur les emprunts de 2017</i>	280,8	---	280,8	---
<i>Loi sur les emprunts de 2018</i>	---	775,0	519,8	255,2
	<u>316,3 \$</u>	<u>775,0 \$</u>	<u>800,6 \$</u>	<u>290,7 \$</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établi à 3 000,0 millions de dollars. Au 31 mars 2019 les emprunts à court terme de la province s'élevaient à 1 542,8 millions de dollars (1 645,4 millions de dollars en 2018).

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

**b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités**

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. La province garantit la dette de la corporation. Au 31 décembre 2018, la dette à long terme due par la Corporation se chiffrait à 942,4 millions de dollars (883,1 millions de dollars en 2017).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 9 DETTE CONSOLIDÉE**

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

Exercice d'échéance	Éventail des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	(millions)		
			Dettes consolidées totales	Énergie NB	Dettes consolidées aux fins provinciales
2019-2020	Flottant	350,0 CAD	350,0 \$	---	350,0 \$
	0,0 - 6,8	964,0 CAD	964,0	(450,0)	514,0
			<u>1 314,0</u>	<u>(450,0)</u>	<u>864,0</u>
2020-2021	0,0 - 6,8	1 418,1 CAD	1 418,1	(165,0)	1 253,1
	9,8	200,0 USD	249,4	(200,4)	49,0
			<u>1 667,5</u>	<u>(365,4)</u>	<u>1 302,1</u>
2021-2022	3,0 - 6,7	1 061,4 CAD	1 061,4	(400,0)	661,4
2022 -2023	1,6 - 6,5	973,2 CAD	973,2	(100,0)	873,2
	2,5 - 8,8	700,0 USD	865,4	(133,6)	731,8
			<u>1 838,6</u>	<u>(233,6)</u>	<u>1 605,0</u>
2023-2024 et après	2,4 - 6,3	14 274,9 CAD	14 274,9	(3 175,0)	11 099,9
	Flottant	250,0 CAD	250,0	---	250,0
	3,6	500,0 USD	641,0	---	641,0
	0,2 - 0,3	700,0 CHF	942,1	---	942,1
	1,8	105,0 EUR	157,5	---	157,5
		<u>16 265,5</u>	<u>(3 175,0)</u>	<u>13 090,5</u>	
Dettes consolidées totales			<u>22 147,0</u>	<u>(4 624,0)</u>	<u>17 523,0</u>
Ajouter : Débentures de la SCHL (taux d'intérêt : 0,9 % - 11,0 %; date d'échéance : 2019 - 2030)			50,2	---	50,2
Ajouter : Prêts hypothécaires des foyers de soins (taux d'intérêt : 0,5 % - 10,0 %; date d'échéance : 2019 - 2038)			430,7	---	430,7
Moins: Dette émise au New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.			<u>17,2</u>	<u>---</u>	<u>17,2</u>
Dettes consolidées avant placements du fonds d'amortissement			<u>22 610,7</u>	<u>(4 624,0)</u>	<u>17 986,7</u>
Moins: Placements du fonds d'amortissement			<u>5 338,3</u>	<u>(561,9)</u>	<u>4 776,4</u>
Dettes consolidées nettes des placements du fonds d'amortissement			<u>17 272,4 \$</u>	<u>(4 062,1) \$</u>	<u>13 210,3 \$</u>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*, la ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2019, les placements du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale étaient de 4 776,4 millions de dollars (4 418,5 millions de dollars en 2018). La valeur marchande du fonds d'amortissement général est de 5 414,2 millions de dollars (4 947,1 millions de dollars en 2018). La valeur marchande se fonde sur le cours du marché sur des marchés actifs. Quand les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation fondées sur des données observables sont utilisées. Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débentures émises ou garanties par la province du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces placements au 31 mars 2019 était de 1 672,3 millions de dollars (1 522,5 millions de dollars en 2018).

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	<u>Fonds Consolidé</u>	<u>Énergie NB</u>	<u>Total</u>
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 418,5 \$	505,1 \$	4 923,6 \$
Gains du fonds d'amortissement	195,5	33,9	229,4
Versements	162,4	41,6	204,0
Montant versé pour le remboursement de la dette	---	(18,7)	(18,7)
	<u>4 776,4 \$</u>	<u>561,9 \$</u>	<u>5 338,3 \$</u>

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans le périmètre comptable provincial au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme émise directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 6 afférente aux présents états financiers consolidés précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils y sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables selon chaque entente d'échange.

Exercice d'échéance	(millions)				
	Montant payable dans la devise d'origine		Montant payable selon des ententes d'échange		Équivalent en \$ CAN
2020-2021	50,0	USD	48,9	CAD	<b>48,9 \$</b>
2022-2023	600,0	USD	731,8	CAD	<b>731,8</b>
2027-2028	500,0	USD	641	CAD	<b>641,0</b>
2028-2029	300,0	CHF	394,1	CAD	<b>394,1</b>
2031-2032	400,0	CHF	548,0	CAD	<b>548,0</b>
2047-2048	105,0	EUR	157,5	CAD	<b>157,5</b>
					<u><b>2 521,3 \$</b></u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Voir le calendrier de remboursement du capital de la débenture de la SCHL :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u> <u>Remboursement</u> <u>du capital</u>	
2019-2020	10,0	\$
2020-2021	9,0	\$
2021-2022	7,0	\$
2022-2023	6,1	\$
2023-2024 et suivants	18,1	\$

Prêts hypothécaires des foyers de soins

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u> <u>Remboursement</u> <u>du capital</u>	
2019-2020	40,4	\$
2020-2021	36,0	\$
2021-2022	30,3	\$
2022-2023	22,7	\$
2023-2024 et suivants	301,3	\$

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>			
	<u>Total des versements sur la dette</u>		<u>Énergie NB</u>	<u>Versements sur la dette aux fins provinciales</u>
2019-2020	221,3	\$	(46,2)	\$ 175,1
2020-2021	206,1	\$	(39,7)	\$ 166,4
2021-2022	190,1	\$	(38,0)	\$ 152,1
2022-2023	162,5	\$	(31,8)	\$ 130,7
2023-2024	149,3	\$	(29,8)	\$ 119,5

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 10 FRAIS DE LA DETTE**

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 498,0 millions de dollars (526,6 millions de dollars en 2018) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Intérêts sur la dette consolidée	814,9 \$	826,4 \$
Intérêt sur les emprunts à court terme	23,4	11,2
Revenus de placement à court terme	(50,8)	(30,5)
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Route entre Fredericton et Moncton	33,7	36,3
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	6,6	9,4
Charges liées aux opérations de change	(5,0)	(6,0)
Amortissement des escomptes et des primes	8,6	7,6
Autres frais	<u>0,9</u>	<u>0,8</u>
	<b>832,3</b>	<b>855,2</b>
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	<u>(184,0)</u>	<u>(188,6)</u>
Service de la dette publique	<b>648,3</b>	<b>666,6</b>
Gains du fonds d'amortissement	<u>(195,5)</u>	<u>(189,8)</u>
	<b>452,8</b>	<b>476,8</b>
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	14,6	21,8
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	10,0	6,6
Intérêts sur les débentures de la SCHL	3,0	2,0
Intérêts sur la dette des foyers de soins	<u>17,6</u>	<u>19,4</u>
	<b><u>498,0 \$</u></b>	<b><u>526,6 \$</u></b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

**NOTE 11 PRESTATIONS DE RETRAITE**

**a) Description**

Les employés de la province et de certaines autres entités, ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise un montant déterminé par l'actuaire pour financer les prestations du régime MEMS. Sa cotisation correspond à 142,4 % des cotisations des employés au régime du SCFP 2745, conformément à la convention collective. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds Consolidé. Les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745 investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du régime des écoles – cadres investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale* et de la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (Juges). La prestation de retraite de base est calculée en fonction des années de service et du salaire et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, conformément aux calculs actuariels. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés* (députés). Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre et établissent la moyenne des indemnités et du nombre de séances de service en tant que MAL, en plus de certaines autres allocations supplémentaires. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont financées par le Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont déposées dans une convention de retraite établie en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars, 30,4 millions de dollars avaient été déposés dans le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé *Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – direction), soit au régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes* (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite fondée sur les années de service et le salaire, ainsi qu'une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction et 5,3 % des gains jusqu'à concurrence du

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S)*. La prestation annuelle future des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et est sujette à une protection qui limite l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les employés versent aux services courants 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP, 9,03 % des gains excédant le MGAP, et les foyers de soins doivent verser la somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations pour services courants. L'employeur paie actuellement des cotisations d'amortissement supplémentaires relativement à un passif non capitalisé datant du 30 juin 2008. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

### Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé, et n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts, qui servent à financer les prestations de retraite futures.

### Régimes de retraite à prestations cibles

Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (RRP-SCFP), le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP-CES), le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) sont des régimes à prestations cibles qui fournissent des prestations aux employés de la province et à certaines autres entités.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un fiduciaire, la province n'a pas le droit de le retirer du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, y compris le placement des actifs et l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre et peuvent comprendre des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

	<u>Employé</u>	<u>Employeur</u>
RRSPNB	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	12,5 % *(inclue la cotisation temporaire de 1,25 %)
RPENB	10,0 % sous le MGAP, 11,7 % au-dessus du MGAP	11,5 % sous le MGAP, 13,2 % au-dessus du MGAP
RRP-SCFP	9,0 %	10,1 %
RRP-CES	7,8 %	7,8 %

\*12,0 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
(MGAP – Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension)

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****le 31 mars 2019**

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRSPNB ne seront jamais inférieures aux niveaux de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, la principale obligation relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRSPNB. Bien que les actifs et la principale obligation de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires du RRSPNB réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation par suite de la garantie. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autre régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRSPNB et du RPENB investissent dans divers titres à revenu fixe, des actions, des obligations indexées sur l'inflation et des fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie des régimes RRP-SCFP et RRP-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, l'immobilier et l'infrastructure.

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme de paiement forfaitaire, au moment de la retraite, aux employés syndiqués et non syndiqués admissibles. Ce paiement est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et du nombre d'années de service jusqu'à un maximum de 25 ans. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les gestionnaires et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite cessera. Les dates d'entrée en vigueur des cessions se situent entre le 31 mars 2016 et le 31 mars 2019, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement de compensation pour l'allocation de retraite et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement de compensation avant la date de cessation.

**b) Passif net au titre des régimes de retraite**

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des fonds de pension, sauf pour ce qui est du régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes*, qui est considéré en tant que régime conjoint à prestations déterminées. La province ne constate que sa part qui est évaluée à 50 %. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part (100 % pour le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick en raison de la garantie de prestation de base avant conversion, et 50 % pour les trois autres régimes). Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financé. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera consigné que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable de l'obligation au titre des prestations accumulées.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées a dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 588,2 millions de dollars (505,1 millions de dollars en 2018). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (113,8) millions de dollars ((57,3) millions de dollars en 2018). Un rajustement de la valeur actuarielle de 14,6 millions de dollars (12,2 millions de dollars en 2018) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède le futur avantage économique prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 489,0 millions de dollars (460,0 millions de dollars en 2018). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La province rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, et seule sa portion du passif net au titre des prestations est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. La province a aussi enregistré une obligation au titre des prestations constituées pour un plan de paiements aux fins de l'amortissement relativement à un passif non financé datant du 30 juin 2008. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux non liés au calendrier d'amortissement du 30 juin 2008, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées sans la valeur actuelle des paiements aux fins de l'amortissement, et 50 % du total des actifs du régime. Au 31 mars 2019, le régime avait un passif actuariel au titre des prestations de 60,5 millions de dollars (49,1 millions de dollars en 2018). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 34,6 millions de dollars (30,0 millions de dollars en 2018) pour la part du passif actuariel de la province au titre des prestations et un passif net de 23,0 millions de dollars (23,3 millions de dollars en 2018) au titre des prestations après des rajustements non amortis de (11,6) millions de dollars ((6,7) millions de dollars en 2018).

Au 31 mars 2019, la valeur de la part de l'actif de la province en ce qui concerne tous les régimes de retraite à prestations cibles a dépassé celle des prestations constituées, ce qui s'est traduit par un passif actuariel au titre des prestations de (114,4) millions ((27,7) millions de dollars en 2018). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (230,2) millions de dollars ((289,5) millions de dollars en 2018). Un rajustement de la valeur actuarielle de 570,5 millions de dollars (544,6 millions de dollars en 2018) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et de la provision pour dépréciation, est 225,9 millions de dollars (227,4 millions de dollars en 2018). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 402,1 millions de dollars (399,5 millions de dollars en 2018). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 8,2 millions de dollars (8,0 millions de dollars en 2018). Le passif net au titre des prestations, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, affiche un solde de 410,3 millions de dollars (407,5 millions de dollars en 2018).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

Le montant estimatif de la part provinciale des prestations de retraite nettes et des autres avantages sociaux futurs des employés est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs de régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs des régimes du RRP-SCFP, RRP-CES, et personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS, SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**c) Résumé des données sur les prestations de retraite**

**Passif et charge au titre des prestations de retraite (millions)**

	Plans de pension											Autres régimes de prestations		
	2019											2018	2019	2018
	RRSPNB	RPENB	Plans des hôpitaux	Plans des districts scolaires	Plans des foyers de soins	RRC	Juges	Députés	Temps partiel	Ombud	Total	Total	Allocation de retraite	Allocation de retraite
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	7 637,2	\$ 2 650,2	\$ 1 669,2	\$ 591,0	\$ 514,8	\$ 315,0	\$ 87,8	\$ 62,5	\$ ---	\$ ---	\$ 13 527,7	\$ 13 143,1	\$ 399,5	\$ 398,2
Pertes (gains) actuariels	76,0	---	5,5	21,5	(3,2)	4,3	1,6	(0,1)	---	---	105,6	(62,6)	2,0	3,5
Prestations constituées	186,3	52,8	65,3	16,0	21,5	11,8	4,2	---	---	---	357,9	347,6	33,8	33,0
Intérêts	444,4	157,4	94,9	33,5	31,2	10,2	4,1	1,9	---	---	777,6	754,7	13,0	12,6
Versements de prestations	(395,1)	(147,1)	(62,0)	(28,0)	(29,4)	(14,8)	(2,9)	(3,3)	---	---	(682,6)	(655,1)	(46,2)	(47,8)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>7 948,8</b>	<b>2 713,3</b>	<b>1 772,9</b>	<b>634,0</b>	<b>534,9</b>	<b>326,5</b>	<b>94,8</b>	<b>61,0</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>14 086,2</b>	<b>13 527,7</b>	<b>402,1</b>	<b>399,5</b>
Actif du régime au début de l'exercice	7 618,6	2 887,7	1 478,0	493,4	500,5	23,3	48,8	---	---	---	13 050,3	12 543,7	---	---
Gains (pertes) actuariels	85,3	32,0	(50,3)	(46,2)	(9,4)	---	0,9	---	---	---	12,3	(41,5)	---	---
Rendement attendu de l'actif du régime	445,2	172,5	84,6	27,5	30,4	---	2,9	---	---	---	763,1	732,8	---	---
Cotisations de l'employeur	149,4	37,7	39,4	11,1	16,2	18,3	1,7	---	---	---	273,8	281,2	---	---
Cotisations des employés	101,1	32,9	39,5	5,2	9,3	3,6	0,6	---	---	---	192,2	186,0	---	---
Versements de prestations	(395,1)	(147,1)	(62,0)	(28,0)	(29,4)	(14,8)	(2,9)	---	---	---	(679,3)	(651,9)	---	---
<b>Actif du régime à la fin de l'exercice</b>	<b>8 004,5</b>	<b>3 015,7</b>	<b>1 529,2</b>	<b>463,0</b>	<b>517,6</b>	<b>30,4</b>	<b>52,0</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>13 612,4</b>	<b>13 050,3</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
<b>Passif actuariel au titre des prestations</b>	<b>(55,7)</b>	<b>(302,4)</b>	<b>243,7</b>	<b>171,0</b>	<b>17,3</b>	<b>296,1</b>	<b>42,8</b>	<b>61,0</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>473,8</b>	<b>477,4</b>	<b>402,1</b>	<b>399,5</b>
Rajustements non amortis	(205,5)	(6,9)	(17,8)	(77,3)	(8,9)	(28,1)	1,4	(0,9)	---	---	(344,0)	(346,8)	8,2	8,0
Rajustement de l'évaluation	261,2	309,3	---	---	14,6	---	---	---	---	---	585,1	556,8	---	---
<b>Passif net au titre des prestations</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>225,9</b>	<b>93,7</b>	<b>23,0</b>	<b>268,0</b>	<b>44,2</b>	<b>60,1</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>714,9</b>	<b>687,4</b>	<b>410,3</b>	<b>407,5</b>
<b>Charges</b>														
Part de l'employeur des prestations acquises	43,3	\$ 57,5	\$ 64,9	\$ 10,9	\$ 19,9	\$ 7,9	\$ 3,6	\$ ---	\$ 2,6	\$ 0,2	\$ 210,8	\$ 204,9	\$ 33,8	\$ 33,0
Intérêts nets	(0,8)	(15,0)	10,3	6,0	0,8	10,2	1,2	1,9	---	---	14,6	21,8	13,0	12,6
Amortissement des rajustements	71,5	0,5	1,8	18,8	0,5	3,0	---	(0,1)	---	---	96,0	41,8	2,2	2,1
Variation du rajustement de l'évaluation	(6,5)	32,4	---	---	2,4	---	---	---	---	---	28,3	69,2	---	---
<b>Total des charges liées aux prestations de retraite</b>	<b>107,5</b>	<b>\$ 75,4</b>	<b>\$ 77,0</b>	<b>\$ 35,7</b>	<b>\$ 23,6</b>	<b>\$ 21,1</b>	<b>\$ 4,8</b>	<b>\$ 1,8</b>	<b>\$ 2,6</b>	<b>\$ 0,2</b>	<b>\$ 349,7</b>	<b>\$ 337,7</b>	<b>\$ 49,0</b>	<b>\$ 47,7</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont un passif actuariel au titre des régimes de retraite combiné de 714,9 millions de dollars (687,4 millions de dollars en 2018). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 11 020,2 millions de dollars (2 887,7 millions de dollars en 2018) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 10 662,1 millions de dollars (2 650,2 millions de dollars en 2018), ce qui donne un passif actuariel net au titre des régimes de retraite de (358,1) millions de dollars ((237,5) millions de dollars en 2018).

Au 31 mars 2019, les fonds de pension ont enregistré un taux de rendement annuel de 7,53 % (5,88 % en 2018) pour le régime des juges, de 4,01 % (6,52 % en 2018) pour le régime des FS – direction, de 4,22 % (6,65 % en 2018) pour le régime des FS – SI et P, de 4,31 % (6,80 % en 2018) pour le régime des FS – G et S, de 7,19 % (5,21 % en 2018) pour le régime RRSPNB, et de 7,38 % (5,74 % en 2018) pour le régime RPENB.

Au 31 décembre 2018, le taux de rendement annuel était de (0,39) % (8,23 % en 2017) pour le régime des écoles – cadres, de (3,49) % (7,30 % en 2017) pour le régime MEMS, de (3,29) % (6,75 % en 2017) pour le régime du SCFP 2745, de 1,40 % (8,90 % en 2017) pour le régime RRP-SCFP, et de 3,18% (8,80 % en 2017) pour le régime RRP-CES.

Au 31 mars 2019, le RRSPNB, le RPENB, le régime des écoles – cadres et le régime des juges détenaient au total 63,3 millions de dollars (63,3 millions de dollars en 2018) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2018, le régime RRP-SCFP, le régime RRP-CES, le régime MEMS et le régime du SCFP 2745 détenaient au total 23,4 millions de dollars (24,3 millions de dollars en 2017) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**d) Hypothèses actuarielles**

Le calcul du régime de retraite et autres obligations au titre des avantages sociaux futurs et charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

Régime	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Taux de réduction et taux de rendement attendu (%)	Inflation (%)	Taux de relèvement de pension après la retraite (%)	Augmentation annuelle de la rémunération (%)*	
					À court terme	À long terme
RRSPNB	01 jan 2018	5,90	2,25	1,94	1,50	2,75
RPENB	31 août 2016	6,05	2,25	1,69	1,50	2,75
RRP-CES	31 déc 2017	5,85	2,25	1,88	1,50	3,00
RRP-SCFP	31 déc 2017	5,45	2,25	2,07	1,50	2,75
MEMS	01 jan 2018	5,20	2,25	2,00	1,50	2,75
SCFP 2745	01 jan 2018	5,20	2,25	2,00	5,00	2,75
Écoles – cadres	01 jan 2017	3,70	2,25	1,95	1,50	2,75
FS – G et S	31 déc 2017	6,10	2,25	2,00	1,50	2,75
FS – SI et P	31 déc 2017	6,10	2,25	2,25	1,50	2,75
FS – direction	31 déc 2017	6,10	2,25	2,25	1,50	2,75
RRC	01 jan 2017	2,93	1,45	1,25	1,50	1,95
Juges	01 avr 2016	6,05	2,25	2,15 à 2,20	3,50	3,50
Députés	31 mars 2019	2,93	1,45	1,25	s/o	s/o
Allocation de retraite	31 mars 2015	2,93	1,45	s/o	1,50	1,95

\* exclut l'échelle de promotion

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province pour la pension et les autres avantages sociaux futurs des employés à payer et de la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier, et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**e) Données sur les participants**

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes (années)	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
RRSPNB	15	18 010	16 099	69 633 \$	21 239 \$
RPENB	16	9 852	9 357	69 210 \$	30 917 \$
RRP-CES	15	8 665	3 026	67 091 \$	19 322 \$
RRP-SCFP	12	7 967	3 892	41 258 \$	10 170 \$
MEMS	8	2 147	1 775	35 964 \$	11 755 \$
SCFP 2745	10	1 036	525	34 898 \$	8 341 \$
Écoles – cadres	---	---	105	s/o	12 599 \$
FS – G et S	11	4 588	2 462	32 547 \$	6 624 \$
FS – SI et P	9	568	366	56 343 \$	10 772 \$
FS – direction	8	213	253	76 300 \$	13 000 \$
RRC	13	395	3 194	83 091 \$	4 493 \$
Juges	6	31	31	259 096 \$	54 449 \$
Députés					
Députés	---	---	91	s/o	27 017 \$
Ministres	---	---	53	s/o	5 849 \$

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Tous les ministres sont aussi inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant en sus de la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRSPNB.

**NOTE 12 OBLIGATION AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE**

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non capitalisé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de cette obligation future ont été effectuées et constituent l'élément de base de l'obligation estimative dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2018 pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 mars 2018 pour les employés d'autres organismes. La responsabilité relative aux congés de maladie pour les foyers de soins a été estimée à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019, les charges totales relatives aux congés de maladie s'élevaient à 34,5 millions de dollars (32,5 millions en 2018).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme de la province qui était de 2,93 % au 31 mars 2019 et de 3,19 % au 31 mars 2018.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années) : 8,5 à 14,0

Taux d'augmentation des salaires : À court terme 1,5 % À long terme De 2,0 % à 3,5 %

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

	(millions)				2019	2018
	Ministères et organismes gouvernementaux	Districts scolaires	Foyers de soins	Autres organismes		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	53,1 \$	88,2 \$	19,3 \$	106,6 \$	267,2 \$	250,7 \$
Pertes actuariels	---	0,4	0,9	0,1	1,4	17,5
Prestations constituées	5,5	7,2	1,7	10,0	24,4	24,1
Intérêts	1,7	2,8	0,6	3,1	8,2	7,9
Versements de prestations	(7,1)	(10,1)	(3,4)	(14,2)	(34,8)	(33,0)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>53,2</b>	<b>88,5</b>	<b>19,1</b>	<b>105,6</b>	<b>266,4</b>	<b>267,2</b>
Rajustements non amortis						
Solde d'ouverture	5,6	(23,3)	(1,5)	(2,4)	(21,6)	(4,6)
Nouveaux rajustements	---	(0,4)	(0,9)	(0,1)	(1,4)	(17,5)
Amortissement	(0,4)	1,8	0,2	0,3	1,9	0,5
<b>Solde de clôture des rajustements non amortis</b>	<b>5,2</b>	<b>(21,9)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(21,1)</b>	<b>(21,6)</b>
<b>Total de l'obligation au titre des prestations</b>	<b>58,4 \$</b>	<b>66,6 \$</b>	<b>16,9 \$</b>	<b>103,4 \$</b>	<b>245,3 \$</b>	<b>245,6 \$</b>

Les ministères et organismes gouvernementaux comprennent Opportunités Nouveau-Brunswick et Service Nouveau-Brunswick. Les autres organismes comprennent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Réseau de santé Horizon, New Brunswick Community College, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, Recycle NB, et le Réseau de santé Vitalité.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 13 GARANTIES, PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS ET ÉVENTUALITÉS**

**a) Garanties**

Garanties d'emprunts

La province a garanti certaines dettes d'entités non comprises dans le périmètre comptable de la province en vertu de diverses lois. Les garanties produites aux termes de la *Loi sur l'aménagement agricole*, de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* et de la *Loi sur la Société de développement régional* servent à faciliter l'établissement, l'expansion ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les garanties d'emprunts aux termes de ces lois font l'objet de frais de garantie allant de 0 % à 1,5 %, et sont assortis de dates d'échéance allant de 2010 à 2028. De plus, les actifs donnés en gage par le bénéficiaire des emprunts comprennent les comptes débiteurs, les stocks, d'autres actifs, les contrats de garantie généraux, la subordination des prêts aux actionnaires et les garanties données par un particulier ou une entreprise.

Au 31 mars 2019, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 30,8 millions de dollars (36,6 millions de dollars en 2018), dont 8,9 millions de dollars ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (13,4 millions de dollars en 2018).

	(millions)		
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Principal garanti</u>	<u>Provision pour pertes (Tableau 8)</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	1,6 \$	1,6 \$	1,6 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	34,6 \$	28,9	7,3
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,2 \$	0,1	---
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	0,8 \$	0,2	---
		<u>30,8 \$</u>	<u>8,9 \$</u>

Autres garanties

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) est comprise dans le périmètre comptable de la province décrite au tableau 30. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la CFMNB. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2018, la dette impayée totale sous forme de débentures s'élevait à 942,4 millions de dollars (883,1 millions de dollars en 2017).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (Société) fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000 \$ pour chaque membre. La Société est comprise dans le périmètre comptable de la province décrit au tableau 30. Au 31 décembre 2018, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 1 004,0 millions de dollars (960,0 millions de dollars en 2017). De plus, la Société a garanti des pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

Un foyer de soins a garanti la dette d'un apparenté. Au 31 mars 2018, la garantie totalisait 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2017).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**b) Sites contaminés**

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2019, un passif de 44,0 millions de dollars (43,4 millions de dollars en 2018) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Ce passif inclut la valeur actualisée nette des coûts d'assainissement de 0,9 million de dollars qui seront engagés au cours des cinq prochaines années. La valeur actualisée nette a été calculée au moyen d'un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt créditeur pour cinq ans de la province de 2,18 % au 31 mars 2019. Le passif est basé sur les meilleures estimations de la remise en état que la direction a effectuées à partir d'informations en matière d'évaluation environnementale disponibles au 31 mars 2019. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard des sites pour lesquels la province ne prévoit pas de renoncer à tout avantage économique futur ou pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant d'effectuer une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le passif au titre de sites contaminés est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges constatées de l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente le passif total selon la nature des contaminants et la source :

Types de sites	Nature des contaminants	Source de la contamination	Nombre de sites	(millions)	
				Passif	Valeur recouvrable estimative
Locaux à bureaux/sites commerciaux/sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	17	5,7 \$	--- \$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	3	37,2	---
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	59	1,1	---
<b>TOTAL</b>			<b>79</b>	<b>44,0 \$</b>	<b>--- \$</b>

Un passif environnemental supplémentaire de 13,0 millions de dollars a été comptabilisé par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Ce passif est inclus dans le solde des investissements de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**c) Éventualités**

Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation fondée de dommages-intérêts présentée contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 31,2 millions de dollars (25,5 millions de dollars en 2018) ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont imprévisibles.

La province du Nouveau-Brunswick a déposé des réclamations contre plusieurs entreprises dans l'industrie du tabac, conformément à la *Loi sur le recouvrement de dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Le montant du recouvrement possible ne peut pas être estimé.

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick est impliquée dans un litige. La direction estime qu'il est probable que la province réalisera des gains éventuels, mais il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant.

**NOTE 14      ENGAGEMENTS**

**a) Contrats de location-exploitation**

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation, y compris ceux touchant les entreprises publiques pour la location de locaux et de matériel, s'élève à 377,8 millions de dollars (362,8 millions de dollars en 2018). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2019-2020	77,6 \$
2020-2021	59,9 \$
2021-2022	51,3 \$
2022-2023	42,3 \$
2023-2024	29,3 \$

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a conclu divers accords liés à l'achat et au transport de l'électricité.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**b) Obligations contractuelles**

Les obligations contractuelles représentent une obligation légale de la province envers une autre partie, et elles se transforment en passif une fois que les modalités du contrat sont remplies.

La nature des activités de la province donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 5 467,6 millions de dollars. Les engagements et accords importants sont les suivants :

	<u>(millions)</u>
Ministères	3 162,2 \$
Autres entités de la province	2 027,9 \$
Entreprises publiques	277,5 \$

Les engagements et accords importants comprennent :

**Ministères**

	<u>(millions)</u>					
	2020	2021	2022	2023	2024+	Totaux
<b>Agriculture, Aquaculture et Pêches</b>						
Partenariat canadien pour l'agriculture	6,8 \$	6,8 \$	6,8 \$	6,8 \$	---	27,2 \$
Fonds des pêches de l'Atlantique	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	30,5
Diverses ententes	0,1	0,1	---	---	---	0,2
<b>Éducation et Développement de la petite enfance</b>						
Diverses ententes	10,1	4,9	1,6	0,8	0,8	18,2
<b>Développement de l'énergie et des ressources</b>						
Diverses ententes	1,9	1,3	0,7	---	---	3,9
<b>Environnement et Gouvernements locaux</b>						
Aide financière	8,9	10,4	---	---	---	19,3
Services de contrôle des animaux des districts de services locaux	0,4	---	---	---	---	0,4
<b>Santé</b>						
Divers services de soins de santé	22,3	8,7	2,9	1,5	1,5	36,9
<b>Sécurité publique</b>						
Entente sur les services de police publics (ESPP)	86,1	86,1	86,1	86,1	775,1	1 119,5
Diverses ententes	4,7	4,8	4,8	4,8	4,9	24,0
<b>Éducation post-secondaire, Formation et Travail</b>						
Ententes de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	247,8	246,1	24,7	24,9	25,1	568,6
Emploi et services d'apprentissage continus – Divers	12,7	---	---	---	---	12,7
<b>Développement social</b>						
Services des foyers de soins	34,3	56,4	49,5	50,5	758,6	949,3
Activités, programmes et formation de développement pour adultes	1,3	1,3	1,3	---	---	3,9
<b>Tourisme, Patrimoine et Culture</b>						
Diverses ententes	5,3	0,6	0,1	---	---	6,0
<b>Transports et Infrastructure</b>						
Divers projets d'immobilisations	120,1	13,1	4,3	2,4	2,2	142,1
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	20,4	20,9	21,4	21,9	93,3	177,9
Ponts permanents et autoroutes	21,6	---	---	---	---	21,6
<b>Total</b>	<b>610,9 \$</b>	<b>467,6 \$</b>	<b>210,3 \$</b>	<b>205,8 \$</b>	<b>1 667,6 \$</b>	<b>3 162,2 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, la province a des engagements envers le gouvernement du Canada dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, soit de contribuer pour 40 % des paiements des programmes aux clients.

**Autres entités de la province**

	(millions)					
	2020	2021	2022	2023	2024+	Totaux
<b>Collège communautaire du Nouveau-Brunswick</b>						
Diverses ententes	0,6 \$	0,1 \$	0,1 \$	---	---	0,8 \$
<b>EM/ANB Inc.</b>						
Gestion des services d'ambulance	31,2	31,2	31,2	31,2	124,7	249,5
Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick	2,8	2,8	2,8	2,8	13,3	24,5
<b>Société de voirie du Nouveau-Brunswick</b>						
Entretien et réfection de la route entre Fredericton et Moncton	10,8	10,8	10,8	10,8	52,3	95,5 <sup>1</sup>
Entretien et réfection de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	24,1	24,4	24,9	25,5	302,5	401,4
Entretien et réfection de la porte d'entrée de la Route 1	22,9	23,4	23,9	24,4	516,7	611,3
<b>Opportunités NB</b>						
Aide financière	31,3	11,2	10,6	5,1	2,1	60,3
<b>Société de développement régional</b>						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	114,1	51,4	58,6	42,8	39,4	306,3
Gestion et administration des fonds	44,9	34,5	30,2	18,2	---	127,8
Initiatives de développement régional	36,6	14,1	1,4	0,3	---	52,4
Initiatives de développement communautaire	12,0	2,2	1,7	1,7	---	17,6
<b>Service Nouveau-Brunswick</b>						
Licences d'entreprise	7,3	7,3	7,3	0,6	---	22,5
<b>Régies régionales de la santé</b>						
Diverses ententes	21,3	16,7	12,5	6,2	1,3	58,0
<b>Total</b>	<b>359,9 \$</b>	<b>230,1 \$</b>	<b>216,0 \$</b>	<b>169,6 \$</b>	<b>1 052,3 \$</b>	<b>2 027,9 \$</b>

**Entreprises publiques**

<b>Cannabis NB</b>						
Services de centres d'appels	1,3 \$	0,8 \$	0,8 \$	0,8 \$	0,8 \$	4,5 \$
<b>Énergie NB</b>						
Contrats de carburant	77,0	58,0	---	---	---	135,0
Capital engagé	98,0	19,0	1,0	---	---	118,0
Autres engagements	12,0	5,0	3,0	---	---	20,0
<b>Total</b>	<b>188,3 \$</b>	<b>82,8 \$</b>	<b>4,8 \$</b>	<b>0,8 \$</b>	<b>0,8 \$</b>	<b>277,5 \$</b>

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une entente de trente ans sur les travaux d'exploitation, d'entretien et de la gestion (EEG) de la route Fredericton-Moncton avec MRDC Operations Corporation, les parties ont établi un prix fixe pour ces travaux pour une période de vingt ans qui a pris fin le 22 janvier 2018. Le processus de renouvellement visant à établir un prix fixe pour les dix dernières années, comme le prévoit l'entente d'EEG, s'est amorcé pendant l'exercice 2017-18, et l'arbitrage officiel a commencé pendant l'exercice 2018-19. Il n'a pas été possible de déterminer les répercussions financières de l'arbitrage en question au 31 mars 2019.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

**NOTE 15 PUBLICATION D'INFORMATIONS PAR SECTEUR**

La note 15 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi: les ministères de la province et certains organismes; les régies régionales de la santé; autres entités consolidées. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 45,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2019 ((5,0) millions de dollars en 2018). Les éliminations entre la province et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre secteurs sont comptabilisées au coût.

Le secteur des ministères de la province et certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil du Trésor et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Développement de la petite enfance et Transports et Infrastructure ainsi que les organismes suivants : Atlantic Education International Inc., la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, la Société d'inclusion économique et sociale, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, et la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Les régies régionales de la santé (RRS) sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil du Trésor et du Cabinet.

Les autres entités consolidées sont également quelque peu soustraites et indépendantes quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick et la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. Les organisations qui sont également incluses avec les autres agences sont les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc., Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., Opportunités Nouveau-Brunswick, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de gestion du cannabis, la Société de Kings Landing, la Société de solutions énergétique du Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, Service Nouveau-Brunswick et les foyers de soins à but non lucratif exploités au Nouveau-Brunswick.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

(millions)

	Ministères de la province et certains organismes		Régies régionales de la santé		Autres entités consolidées		Élimination des montants intercomptes		Total consolidé	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Recettes										
Recettes fiscales	4 742,0 \$	4 586,3 \$	---	---	---	---	---	---	4 742,0 \$	4 586,3 \$
Recettes non fiscales	939,8	930,4	118,6	128,3	271,0	257,9	---	---	1 329,4	1 316,6
Entreprises publiques	---	---	---	---	194,7	197,0	---	---	194,7	197,0
Transferts entre entités	5,2	5,0	1 790,4	1 819,0	934,6	844,3	(2 730,2)	(2 668,3)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	409,8	390,0	24,0	23,6	9,1	7,7	---	---	442,9	421,3
Subventions fédérales inconditionnelles	2 988,1	2 817,8	---	---	---	---	---	---	2 988,1	2 817,8
	<b>9 084,9</b>	<b>8 729,5</b>	<b>1 933,0</b>	<b>1 970,9</b>	<b>1 409,4</b>	<b>1 306,9</b>	<b>(2 730,2)</b>	<b>(2 668,3)</b>	<b>9 697,1</b>	<b>9 339,0</b>
Charges										
Avantages versés aux employés	2 021,9	1 946,5	1 410,1	1 444,9	741,3	665,5	(24,6)	(23,4)	4 148,7	4 033,5
Autres services	1 426,9	1 372,8	103,1	107,0	234,7	212,4	(62,6)	(64,4)	1 702,1	1 627,8
Biens et fournitures	237,2	219,2	389,4	367,2	64,8	53,1	(2,6)	(2,4)	688,8	637,1
Matériels et approvisionnements	117,0	47,2	---	---	23,5	22,6	(120,9)	(60,1)	19,6	9,7
Subventions	1 737,0	1 710,5	---	---	41,2	21,9	---	---	1 778,2	1 732,4
Transferts entre entités	2 564,7	2 513,0	---	---	---	---	(2 564,7)	(2 513,0)	---	---
Dette et autres frais	768,9	714,8	4,9	7,2	17,2	36,0	---	---	791,0	758,0
Amortissement	397,8	380,4	63,5	63,5	34,8	29,6	---	---	496,1	473,5
	<b>9 271,4</b>	<b>8 904,4</b>	<b>1 971,0</b>	<b>1 989,8</b>	<b>1 157,5</b>	<b>1 041,1</b>	<b>(2 775,4)</b>	<b>(2 663,3)</b>	<b>9 624,5</b>	<b>9 272,0</b>
Excédent (Déficit)	<b>(186,5) \$</b>	<b>(174,9) \$</b>	<b>(38,0) \$</b>	<b>(18,9) \$</b>	<b>251,9 \$</b>	<b>265,8 \$</b>	<b>45,2 \$</b>	<b>(5,0) \$</b>	<b>72,6 \$</b>	<b>67,0 \$</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

**NOTE 16 DROITS CONTRACTUELS**

Les droits contractuels sont des droits de la province aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir lorsque les conditions de ces accords ou de ces contrats seront satisfaites.

La nature des activités du gouvernement se traduit par d'importants contrats et droits pluriannuels. La province a présentement des droits contractuels en cours de 2 080,3 millions de dollars. Les accords importants sont les suivants :

	<b>(millions)</b>
Ministères	1 084,5 \$
Autres entités de la province	995,8 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Les contrats et accords importants comprennent :

**Ministères**

	(millions)					
	2020	2021	2022	2023	2024+	Totaux
<b>Agriculture, Aquaculture et Pêches</b>						
Partenariat canadien pour l'agriculture:						
Entente-cadre multilatéral	3,8 \$	3,8 \$	3,8 \$	3,8 \$	--- \$	15,2 \$
<b>Éducation et Développement de la petite enfance</b>						
Accord Canada–Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants	10,7	9,8	---	---	---	20,5
Étudiants autochtones	6,9	---	---	---	---	6,9
Étudiants non-résidents	0,7	---	---	---	---	0,7
<b>Santé</b>						
Santé Canada	24,9	26,1	31,2	---	---	82,2
Inforoute Santé du Canada	2,9	0,8	---	---	---	3,7
Diverses ententes	0,7	0,1	---	---	---	0,8
<b>Justice</b>						
Aide juridique en droit pénal, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ainsi que les questions liées à l'immigration et aux réfugiés	2,6	2,8	2,7	---	---	8,1
Programme Pour l'amour des enfants	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
<b>Sécurité publique</b>						
Services de justice pour les jeunes	3,9	3,9	3,9	3,9	---	15,6
Diverses ententes	2,7	2,7	1,1	0,9	---	7,4
<b>Éducation post-secondaire, Formation et Travail</b>						
Entente sur le développement du marché du travail	110,0	111,2	113,8	114,5	97,9	547,4
Entente sur le développement de la main-d'oeuvre	18,9	19,1	19,1	19,1	15,0	91,2
Modèle des stratégies de l'apprentissage virtuel	0,8	0,7	0,8	0,3	---	2,6
<b>Développement Social</b>						
Accord bilatéral	9,9	10,0	11,6	13,4	104,7	149,6 <sup>1</sup>
<b>Tourisme, Patrimoine et Culture</b>						
Diverses ententes	0,5	0,4	0,4	---	---	1,3
<b>Transports et Infrastructure</b>						
Entente sur le volet Infrastructures provinciales-territoriales	16,7	25,8	23,2	17,1	36,3	119,1 <sup>2</sup>
Enseignement du français langue première et langue seconde	2,9	2,9	2,8	---	---	8,6
Diverses ententes	1,0	0,2	0,2	0,2	---	1,6
<b>Total</b>	<b>220,9 \$</b>	<b>220,7 \$</b>	<b>215,0 \$</b>	<b>173,6 \$</b>	<b>254,3 \$</b>	<b>1 084,5 \$</b>

<sup>1</sup> L'accord bilatéral est basé sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts admissibles futurs dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cet accord est de 149,6 millions de dollars.

<sup>2</sup> L'entente – volet Infrastructures provinciales-territoriales est basée sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des futurs coûts admissibles dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cette entente est de 119,1 millions de dollars.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

Par la voie du ministère de la Santé, la province est partie à plusieurs accords, qui lui donnent droit à des remises en fonction du volume d'achat de biens admissibles.

Par la voie des ministères de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ainsi que du Développement de l'énergie et des ressources, la province est partie à de nombreuses conventions de bail visant les terres de la Couronne et d'emprise sur les terres de la Couronne, grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des conventions.

Par la voie du ministère du Développement social, la province est partie à de nombreux baux de location d'unités de logement sociaux et d'unités résidentielles grâce auxquels elle peut tirer des recettes sur toute la durée des baux.

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources peut aussi tirer des recettes en redevances, dont les plus importantes sont les redevances sur le bois qui sont fondées sur le nombre de mètres cubes de bois récolté et elles varient en fonction de l'espèce d'arbre et du produit récolté.

**Autres entités de la province**

	(millions)					
	2020	2021	2022	2023	2024+	Totaux
<b>Gestion provinciale Ltée</b>						
Diverses ententes	0,5 \$	0,5 \$	0,5 \$	0,4 \$	0,9 \$	2,8 \$
<b>Société de développement régional</b>						
Ententes fédérales-provinciales	82,7	82,0	84,0	72,7	670,9	992,3 <sup>1</sup>
Autre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,7
<b>Total</b>	<b>83,3 \$</b>	<b>82,6 \$</b>	<b>84,6 \$</b>	<b>73,2 \$</b>	<b>672,1 \$</b>	<b>995,8 \$</b>

<sup>1</sup> Les ententes fédérales-provinciales comprennent les ententes basées sur les demandes de remboursement. Le montant maximum des futurs coûts admissibles dont le remboursement pourrait être demandé par la voie de cette entente est 757,0 millions de dollars.

Par la voie de la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la province est partie à un programme d'assurance Canada-Nouveau-Brunswick dans le cadre duquel la province reçoit 60% du coût des primes pour la couverture des pertes de production catastrophiques, 36% du coût des primes pour la couverture globale des pertes de production, 20% du coût des primes pour la couverture de la production à coût élevés et 60% des coûts d'indemnisation des dommages causés par la faune.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**NOTE 17 FONDS EN FIDUCIE**

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable provincial.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,5	1,5
Legs vicomte Bennett	0,2	0,2
Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle	<u>5,9</u>	<u>5,7</u>
	<u>7,7 \$</u>	<u>7,5 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite des juges	49,4 \$	48,5 \$
Fonds en fiducie du curateur public	13,0	12,2
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	3,5	4,8
Régime de pension des manoeuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	370,9	394,9
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	<u>88,3</u>	<u>93,4</u>
	<u>525,1 \$</u>	<u>553,8 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Le Fonds en fiducie de la santé mentale est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les produits du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle sert à protéger les étudiants contre le risque de perte financière à la suite d'une fermeture soudaine d'un organisme de formation professionnelle dans le secteur privé. Le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes ayant une déficience intellectuelle, des enfants, et des personnes disparues ou décédées, en l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire.

**NOTE 18 TRANSACTIONS ENTRE ENTITÉS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS**

Les présents états financiers consolidés comprennent des transactions peu importantes avec diverses organisations qui, en raison du contrôle commun exercé par la province ou parce qu'elles sont détenues par la province, sont considérées comme des apparentés. Ces organisations comprennent des sociétés de la Couronne provinciales, des organismes, des conseils, des commissions et des organismes gouvernementaux à but non lucratif. Les transactions importantes entre entités ont été compensées et éliminées aux fins de la présentation du rapport consolidé, sauf les transactions décrites dans la note 6.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et les entités affiliées à ces personnes. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la province. Il s'agit du premier ministre, des cadres supérieurs du Bureau du Conseil exécutif, des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet des ministres et des titulaires de postes équivalents au sein des entités contrôlées par la province. Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, aucune transaction importante n'a été effectuée à une autre valeur que la juste valeur marchande entre la province et les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche ou les entités affiliées à ces personnes.

**NOTE 19      DONNÉES COMPARATIVES**

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour cadrer avec la présentation adoptée pour 2019.

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

(millions)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>TABLEAU 1</b>		
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME</b>		
Encaisse	2 346,6 \$	2 020,1 \$
Placements à court terme	963,1	950,0
	<u>3 309,7 \$</u>	<u>2 970,1 \$</u>
<b>TABLEAU 2</b>		
<b>COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES</b>		
Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	237,6 \$	235,7 \$
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	82,6	97,1
	<u>320,2</u>	<u>332,8</u>
Moins : provision pour créances douteuses	110,9	107,2
	<u>209,3</u>	<u>225,6</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	92,3	92,4
Rabais de taxe de vente harmonisée	29,1	26,2
Éducation	25,2	34,0
Développement économique	18,9	46,4
Transports	6,8	7,2
Santé	---	0,2
Autres	2,6	2,8
	<u>174,9</u>	<u>209,2</u>
Paiements pour garanties d'emprunt	126,5	126,7
Moins : provision pour créances douteuses	125,8	125,9
	<u>0,7</u>	<u>0,8</u>
Avances		
Avances de fonds de roulement	7,4	7,3
Autres	3,7	4,2
	<u>11,1</u>	<u>11,5</u>
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,2
	<u>6,9</u>	<u>7,3</u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	28,1	25,5
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	6,5	6,5
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	3,7	3,7
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,4	0,4
Autres	20,5	20,2
	<u>59,2</u>	<u>56,3</u>
Moins : provision pour créances douteuses	44,8	43,3
	<u>14,4</u>	<u>13,0</u>
	<u>406,2 \$</u>	<u>455,9 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

(millions)

20192018

**TABLEAU 3**  
**TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR**

Impôts fonciers	1 218,6 \$	1 181,8 \$
Taxe sur l'essence et les carburants	25,8	25,0
Redevances forestières et droits de coupe	24,8	23,0
Taxe sur le tabac	12,0	12,6
Taxe sur les minéraux métalliques	0,2	0,9
Autres	6,4	6,5
	<u>1 287,8</u>	<u>1 249,8</u>
Moins : provision pour créances douteuses	33,3	32,0
	<u><u>1 254,5 \$</u></u>	<u><u>1 217,8 \$</u></u>

**TABLEAU 4**  
**STOCKS POUR LA REVENTE**

Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>0,3 \$</u></u>	<u><u>0,3 \$</u></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)					
	2019			2018		
	Montant	Provision pour moins- value	Net	Montant	Provision pour moins- value	Net
<b>TABLEAU 5</b>						
<b>PRÊTS</b>						
Prêts aux étudiants	521,8 \$	120,1 \$	<b>401,7 \$</b>	498,7 \$	114,2 \$	384,5 \$
<i>Loi constituant Opportunités</i>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>	228,2	125,9	<b>102,3</b>	231,8	124,0	107,8
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	61,5	11,3	<b>50,2</b>	75,1	8,3	66,8
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	4,8	---	<b>4,8</b>	4,7	---	4,7
<i>Loi sur le développement des pêches</i> <i>et de l'aquaculture</i>	21,6	17,6	<b>4,0</b>	24,4	20,3	4,1
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6,3	2,8	<b>3,5</b>	8,4	3,1	5,3
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,4	9,4	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Autres prêts	5,7	3,8	<b>1,9</b>	9,1	4,9	4,2
	<u>863,3 \$</u>	<u>294,9 \$</u>	<u><b>568,4 \$</b></u>	<u>865,6 \$</u>	<u>288,2 \$</u>	<u>577,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>TABLEAU 6</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES</b>		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	<b>377,0 \$</b>	338,0 \$
Moins : Ajustement de report réglementaire (note 6)	<b>(117,0)</b>	(122,7)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	<b>60,6</b>	39,6
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	<b>0,7</b>	0,7
	<b><u>321,3 \$</u></b>	<u>255,6 \$</u>
<b>AUTRES PLACEMENTS</b>		
Autre placements	<b>80,6 \$</b>	79,8 \$
Cannabis NB	<b>(12,5)</b>	---
Société des loteries de l'Atlantique	<b>12,1</b>	8,8
	<b><u>80,2 \$</u></b>	<u>88,6 \$</u>
<b>TABLEAU 7</b>		
<b>COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES</b>		
Comptes créditeurs	<b>599,8 \$</b>	674,9 \$
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	<b>0,9</b>	0,9
Autres ententes	<b>67,7</b>	88,7
	<b><u>68,6</u></b>	<u>89,6</u>
Intérêts courus		
Dette consolidée	<b>148,1</b>	148,2
Autres	<b>55,7</b>	57,2
	<b><u>203,8</u></b>	<u>205,4</u>
Avantages des employés		
Allocation de retraite (note 11)	<b>410,3</b>	407,5
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	<b>380,4</b>	333,9
Traitements courus à payer	<b>358,3</b>	324,3
Congés de maladie (note 12)	<b>245,3</b>	245,6
	<b><u>1 394,3</u></b>	<u>1 311,3</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	<b>503,4</b>	486,2
Assurance-maladie et paiements hors-province	<b>52,0</b>	53,6
Passif au titre des sites contaminés (note 13)	<b>44,0</b>	43,4
Retenues sur les contrats	<b>23,8</b>	19,6
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	<b>13,1</b>	9,8
Autres	<b>113,4</b>	103,0
	<b><u>749,7</u></b>	<u>715,6</u>
	<b><u>3 016,2 \$</u></b>	<u>2 996,8 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

(millions)

2019                      2018

**TABLEAU 8**  
**PROVISION POUR PERTES**

Développement économique	7,3 \$	11,8 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	1,6	1,6
Passifs éventuels - Provision pour emprunts garantis (note 13)	<u>8,9</u>	<u>13,4</u>
Appels des impôts fonciers	1,3	0,9
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>
	<u>1,6</u>	<u>1,2</u>
	<u><b>10,5 \$</b></u>	<u><b>14,6 \$</b></u>

**TABLEAU 9**  
**RECETTES REPORTÉES**

Impôts fonciers	413,8 \$	402,1 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	66,6	65,3
Apports en capital	21,6	22,0
Autres	<u>136,6</u>	<u>60,2</u>
	<u><b>638,6 \$</b></u>	<u><b>549,6 \$</b></u>

**TABLEAU 10**  
**DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE**

Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	63,5 \$	60,4 \$
Dépôts de garantie des locataires	31,0	28,1
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	17,9	74,6
Cour du Banc de la Reine	8,4	8,6
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	6,6	6,9
Fiducie pour bourses	3,8	3,9
Dépôts des entrepreneurs	2,5	2,9
Service des ordonnances de soutien familial	2,2	1,7
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	0,9	0,5
Taxe sur les minéraux métalliques	0,5	0,6
Autres	<u>89,7</u>	<u>93,1</u>
	<u><b>227,0 \$</b></u>	<u><b>281,3 \$</b></u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

(millions)

2019                      2018

**TABLEAU 11**  
**OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE**  
**LOCATION-ACQUISITION**

Routes	<b>468,1 \$</b>	507,4 \$
Santé	<b>89,4</b>	91,8
Protection	<b>13,7</b>	14,6
Éducation	<b>2,8</b>	3,0
Autres	<b>12,0</b>	13,3
	<b><u>586,0 \$</u></b>	<u>630,1 \$</u>

**TABLEAU 12**  
**STOCKS DE FOURNITURES**

Fournitures de santé et vaccins	<b>21,9 \$</b>	20,8 \$
Matériaux de construction et d'entretien	<b>11,8</b>	11,7
Pièces de rechange	<b>6,0</b>	6,4
Fournitures vétérinaires	<b>1,0</b>	0,9
Manuels scolaires	<b>0,7</b>	0,7
Papeterie et fournitures	<b>0,4</b>	0,3
Autres fournitures	<b>9,9</b>	7,3
	<b><u>51,7 \$</u></b>	<u>48,1 \$</u>

**TABLEAU 13**  
**FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS**

Contrats de partenariat public-privé	<b>89,3 \$</b>	99,6 \$
Frais de financement reportés	<b>0,1</b>	0,6
Autres	<b>55,5</b>	76,3
	<b><u>144,9 \$</u></b>	<u>176,5 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)		
	Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
Impôt sur le revenu des particuliers	1 682,0 \$	<b>1 786,7 \$</b>	1 607,6 \$
Impôt sur le revenu des corporations	311,8	<b>442,7</b>	439,1
Taxe sur les minéraux métalliques	1,9	<b>1,8</b>	3,0
	<u>1 995,7</u>	<u><b>2 231,2</b></u>	<u>2 049,7</u>
 Impôt foncier provincial	 506,7	 <b>516,4</b>	 509,8
 Taxe de vente harmonisée	 1 492,5	 <b>1 467,5</b>	 1 451,6
Taxe sur l'essence et les carburants	248,6	<b>254,9</b>	289,5
Taxe sur le tabac	156,0	<b>139,6</b>	152,7
Taxe sur le pari mutuel	0,5	<b>0,5</b>	0,5
	<u>1 897,6</u>	<u><b>1 862,5</b></u>	<u>1 894,3</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 57,6	 <b>62,0</b>	 61,2
Taxe sur le transfert de biens réels	25,0	<b>28,2</b>	29,7
Taxe sur le capital des corporations financières	27,0	<b>25,3</b>	27,6
Pénalités et intérêts	13,0	<b>13,9</b>	14,0
Droit sur le Cannabis	6,0	<b>2,5</b>	---
	<u>128,6</u>	<u><b>131,9</b></u>	<u>132,5</u>
	<u><b>4 528,6 \$</b></u>	<u><b>4 742,0 \$</b></u>	<u>4 586,3 \$</u>

**TABLEAU 15**  
**LICENCES ET PERMIS**

Véhicules à moteur	140,9 \$	<b>144,5 \$</b>	143,0 \$
Poisson et faune	5,7	<b>5,6</b>	5,7
Mines	1,1	<b>1,4</b>	1,3
Licences et permis d'alcool	1,0	<b>1,0</b>	1,1
Autres	15,0	<b>13,1</b>	12,5
	<u>163,7 \$</u>	<u><b>165,6 \$</b></u>	<u>163,6 \$</u>

**TABLEAU 16**  
**REDEVANCES**

Forêts	68,1 \$	<b>72,4 \$</b>	73,3 \$
Mines	1,6	<b>4,1</b>	2,4
	<u>69,7 \$</u>	<u><b>76,5 \$</b></u>	<u>75,7 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)		
	Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
<b>TABLEAU 17</b>			
<b>BÉNÉFICES DES ENTREPRISES PUBLIQUES</b>			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	172,5 \$	<b>169,0 \$</b>	168,4 \$
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	67,7	<b>20,0</b>	23,0
Plus : Ajustement de report réglementaire (note 6)	---	<b>5,7</b>	5,7
Autre entités	---	---	(0,1)
	<u>240,2 \$</u>	<u><b>194,7 \$</b></u>	<u>197,0 \$</u>

**TABLEAU 18**  
**AUTRES RECETTES PROVINCIALES**

Vente de biens et services			
Recettes générales	290,0 \$	<b>283,6 \$</b>	282,8 \$
Baux et locations	109,8	<b>114,2</b>	112,4
Établissements	36,9	<b>50,8</b>	40,3
Recettes intergouvernementales	26,9	<b>40,8</b>	40,0
Parcs provinciaux	6,8	<b>6,8</b>	6,9
Loteries et jeux	160,9	<b>161,8</b>	161,8
Revenus de placements	25,6	<b>44,2</b>	39,1
Amendes et peines	10,1	<b>13,3</b>	15,2
Société de gestion du cannabis	1,2	<b>(12,5)</b>	---
Autres recettes	172,2	<b>188,8</b>	189,0
	<u>840,4 \$</u>	<u><b>891,8 \$</b></u>	<u>887,5 \$</u>

**TABLEAU 19**  
**SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES**

Transfert canadien en matière de santé	791,9 \$	<b>813,7 \$</b>	770,5 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	290,6	<b>298,7</b>	285,1
Subventions législatives	1,9	<b>1,8</b>	1,9
	<u>1 084,4 \$</u>	<u><b>1 114,2 \$</b></u>	<u>1 057,5 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)		
	Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
<b>TABLEAU 20</b>			
<b>SUBVENTIONS CONDITIONNELLES</b>			
Éducation	169,1 \$	<b>170,7 \$</b>	156,5 \$
Développement économique	113,2	<b>85,9</b>	117,7
Santé	40,5	<b>45,3</b>	30,2
Services du gouvernement central	46,0	<b>35,8</b>	50,7
Transports	41,9	<b>25,6</b>	24,1
Services sociaux	3,9	<b>3,9</b>	3,9
Autres	20,6	<b>75,7</b>	38,2
	<u>435,2 \$</u>	<u><b>442,9 \$</b></u>	<u>421,3 \$</u>

**TABLEAU 21**  
**ÉDUCATION ET FORMATION**

Éducation	1 310,5 \$	<b>1 315,8 \$</b>	1 253,1 \$
Services d'éducation postsecondaire	525,9	<b>540,4</b>	524,7
Charges de retraite	104,5	<b>111,0</b>	103,4
Charge d'amortissement	60,7	<b>56,7</b>	53,2
Travaux publics et Infrastructure	9,6	<b>12,3</b>	8,9
Provision	7,6	<b>7,4</b>	7,0
Gouvernement général	0,8	<b>5,7</b>	1,6
	<u>2 019,6 \$</u>	<u><b>2 049,3 \$</b></u>	<u>1 951,9 \$</u>

**TABLEAU 22**  
**SANTÉ**

Services de la santé	2 922,3 \$	<b>2 936,8 \$</b>	2 870,8 \$
Charges de retraite	82,2	<b>77,2</b>	78,0
Charge d'amortissement	74,4	<b>74,8</b>	74,3
Travaux publics et Infrastructure	1,0	<b>0,5</b>	9,0
	<u>3 079,9 \$</u>	<u><b>3 089,3 \$</b></u>	<u>3 032,1 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)		
	Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
<b>TABLEAU 23</b>			
<b>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>			
Développement social	1 245,9 \$	<b>1 290,8 \$</b>	1 228,5 \$
Charges de retraite	23,6	<b>23,6</b>	22,9
Charge d'amortissement	21,7	<b>19,6</b>	15,3
Provision	4,0	<b>4,9</b>	1,6
Gouvernement général	0,3	<b>0,3</b>	0,1
	<u>1 295,5 \$</u>	<u><b>1 339,2 \$</b></u>	<u>1 268,4 \$</u>

**TABLEAU 24**  
**SERVICES DE PROTECTION**

Sécurité publique	211,0 \$	<b>282,6 \$</b>	213,1 \$
Justice et Procureur général	55,0	<b>54,4</b>	53,9
Charges de retraite	6,7	<b>5,4</b>	5,7
Provision	0,6	<b>1,8</b>	2,4
Gouvernement général	0,4	<b>0,4</b>	0,5
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	0,4	<b>0,4</b>	0,2
Charge d'amortissement	2,0	<b>1,9</b>	3,6
	<u>276,1 \$</u>	<u><b>346,9 \$</b></u>	<u>279,4 \$</u>

**TABLEAU 25**  
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Société de développement régional	255,8 \$	<b>204,9 \$</b>	249,0 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	74,0	<b>67,6</b>	66,6
Opportunités NB	42,5	<b>48,9</b>	32,8
Conseil de la recherche et de la productivité	13,7	<b>14,8</b>	12,6
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	8,3	<b>8,0</b>	7,7
Charge d'amortissement	6,0	<b>6,1</b>	5,4
Société de Kings Landing	3,9	<b>3,9</b>	3,7
Travaux publics et Infrastructure	---	<b>2,2</b>	---
Gestion provinciale Ltée	3,5	<b>1,7</b>	3,4
Charges de retraite	---	<b>1,4</b>	1,2
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	---	<b>0,5</b>	1,1
Provision	6,5	<b>(2,8)</b>	4,9
	<u>414,2 \$</u>	<u><b>357,2 \$</b></u>	<u>388,4 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)		
	Budget 2019	Montants réels 2019	Montants réels 2018
<b>TABLEAU 26</b>			
<b>EMPLOI ET TRAVAIL</b>			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	154,2 \$	<b>143,8 \$</b>	133,7 \$
Gouvernement général	0,6	<b>0,5</b>	0,6
Charge d'amortissement	---	---	0,2
	<u>154,8 \$</u>	<u><b>144,3 \$</b></u>	<u>134,5 \$</u>

**TABLEAU 27**  
**RESSOURCES**

Développement de l'énergie et des ressources	109,1 \$	<b>100,8 \$</b>	104,0 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	35,9	<b>35,3</b>	31,7
Environnement	18,2	<b>19,7</b>	21,6
Forest Protection Limited	13,0	<b>14,4</b>	12,1
Recycle Nouveau-Brunswick	5,8	<b>6,0</b>	5,5
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	8,0	<b>3,6</b>	5,5
Commission de l'énergie et des services publics	5,0	<b>3,6</b>	3,8
Charge d'amortissement	1,4	<b>1,6</b>	1,4
Charges de retraite	---	<b>0,3</b>	0,2
Transports et Infrastructure	0,3	---	0,3
Provision	3,3	<b>(0,5)</b>	(1,9)
	<u>200,0 \$</u>	<u><b>184,8 \$</b></u>	<u>184,2 \$</u>

**TABLEAU 28**  
**TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE**

Transports et Infrastructure	375,5 \$	<b>408,1 \$</b>	357,7 \$
Charge d'amortissement	324,8	<b>324,7</b>	309,9
Provision	0,3	<b>4,0</b>	0,4
	<u>700,6 \$</u>	<u><b>736,8 \$</b></u>	<u>668,0 \$</u>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

	(millions)	
	Montants	Montants
	réels	réels
	Budget	2018
	2019	2019

**TABLEAU 29**  
**GOVERNEMENT CENTRAL**

Gouvernement général	216,6 \$	<b>184,4 \$</b>	199,5 \$
Service Nouveau-Brunswick	199,1	<b>175,1</b>	157,5
Charges de retraite	132,6	<b>130,8</b>	126,3
Gouvernements locaux	134,3	<b>126,1</b>	113,7
Assemblée législative	34,8	<b>33,5</b>	23,8
Conseil du Trésor	16,4	<b>15,8</b>	20,0
Conseil exécutif	14,8	<b>14,6</b>	12,8
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	13,4	<b>10,7</b>	10,2
Charge d'amortissement	12,0	<b>10,7</b>	10,2
Finances	11,9	<b>10,6</b>	10,6
Provision	4,0	<b>6,3</b>	4,3
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	5,0	<b>4,8</b>	4,7
Cabinet du premier ministre	2,2	<b>2,2</b>	1,6
Bureau du greffier et Chef de la fonction publique	2,1	<b>1,9</b>	2,1
Le Secrétariat du Conseil de l'emploi	1,0	<b>0,8</b>	1,0
Travaux publics et Infrastructure	0,1	<b>0,1</b>	0,2
	<b>800,3 \$</b>	<b>728,4 \$</b>	<b>698,5 \$</b>

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
le 31 mars 2019

**TABLEAU 30**  
**PÉRIMÈTRE COMPTABLE PROVINCIAL**

Le périmètre comptable provincial comprend certaines organisations contrôlées par la province, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus, amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organisations sont consultables à la note 1.

**Organisations utilisant la méthode de consolidation :**

Atlantic Education International Inc.	Gestion provinciale Ltée
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Opportunités Nouveau-Brunswick
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Recycle Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Horizon
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Service Nouveau-Brunswick
Conseil du Premier Ministre pour les personnes handicapées	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
EM/ANB Inc.	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Société de développement régional
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	Société de gestion du cannabis
Fonds en fiducie pour l'environnement	Société de Kings Landing
Forest Protection Limited	Société de l'inclusion économique et sociale
	Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick
	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
	Société de voirie du Nouveau-Brunswick

**Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :**

Campbellton Nursing Home Inc.	Kings Way Care Centre Inc.
Campobello Lodge Inc.	Kiwanis Nursing Home Inc.
Carleton Manor Inc.	La Villa Sormany Inc.
Carleton-Kirk Lodge	Le Foyer St Thomas de la Vallée de Memramcook Inc. – Dr. Camille E. Gaudet
Central Carleton Nursing Home Inc.	Les Résidences Inkerman Inc.
Central New Brunswick Nursing Home Inc.	Les Résidences Jodin Inc.
Complexe Rendez-vous Inc.	Les Résidences Lucien Saindon Inc.
Dalhousie Nursing Home Inc.	Les Résidences Mgr Chiasson Inc.
Dr. V. A. Snow Centre Inc.	Lincourt Manor Inc.
Drew Nursing Home	Loch Lomond Villa Inc.
Forest Dale Home Inc.	Manoir Édith B. Pinet Inc.
Foyer Assomption	Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.
Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.	Mill Cove Nursing Home Inc.
Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.	Miramichi Senior Citizens Home Inc.
Foyer Saint-Antoine	Mount St. Joseph of Chatham, N.B.
Foyer Ste-Élizabeth Inc.	Nashwaak Villa Inc.
Fredericton South Nursing Home Inc. (Pine Grove Nursing Home)	Passamaquoddy Lodge Inc.
Fundy Nursing Home	Résidence Mgr Melanson Inc.
Grand Manan Nursing Home Inc.	Rexton Lions Nursing Home Inc.
Jordan Lifecare Centre Inc.	River View Manor Inc.
Kennebec Manor Inc.	Rocmaura Inc.
Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc	Tabusintac Nursing Home Inc.

**TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**le 31 mars 2019**

The Church of St. John and St. Stephen Home Inc.	Villa Providence Shédiac Inc.
The Salvation Army - Lakeview Manor	Villa St-Joseph Inc.
Tobique Valley Manor Inc.	W. G. Bishop Nursing Home
Turnbull Nursing Home Inc.	Wauklehegan Manor Inc.
Victoria Glen Manor Inc.	Westford Nursing Home
Villa Beauséjour Inc.	White Rapids Manor Inc.
Villa des Chutes / Falls Villa	Woolastook Long Term Care Facility Inc. (Orchard View)
Villa du Repos Inc.	York Manor Inc.
Villa Maria Inc.	

**Organisations utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :**

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
	Société des alcools du Nouveau-Brunswick

**Organisations utilisant la méthode des opérations comparables :**

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Strait Crossing Finance Inc.